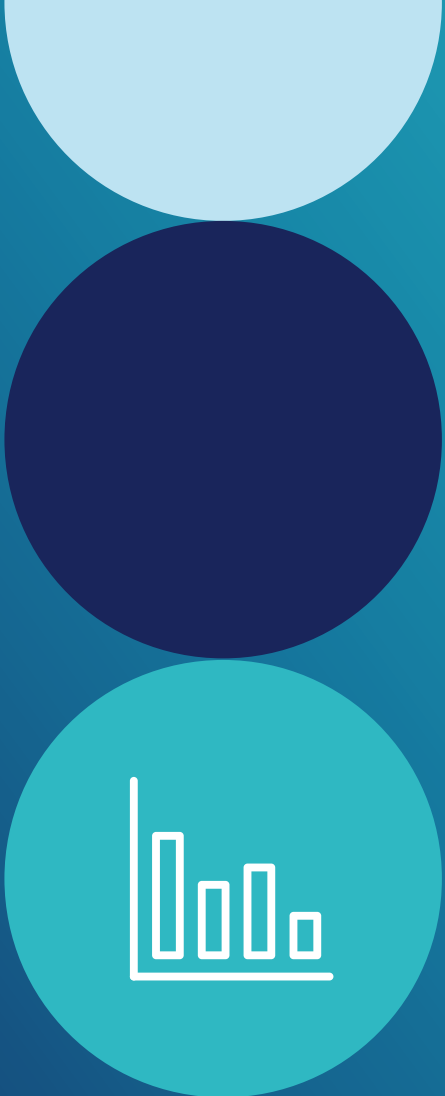




INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE COMMISES DANS UN CONTEXTE CONJUGAL EN 2021

CRIMINALITÉ AU QUÉBEC



ÉDITION

Ce document a été rédigé par la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques du ministère de la Sécurité publique. Il est disponible en format électronique sur [Québec.ca](https://quebec.ca).

Pour plus de renseignements concernant les données statistiques présentées dans ce document :

Ministère de la Sécurité publique
Tour du Saint-Laurent, 7^e étage
2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2

infocom@msp.gouv.qc.ca

Téléphone : 418 646-6777
Sans frais : 1 866 644-6826
Télécopieur : 418 643-0275

Citation suggérée :

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2023), *Criminalité au Québec – Infractions commises dans un contexte conjugal en 2021*. Québec, 48 p. <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/securite-publique/publications/statistiques-criminalite-quebec>

Dépôt légal – 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-94255-9 (PDF)
© Gouvernement du Québec, 2023

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

FAITS SAILLANTS



Tendance générale

L'année 2021 affiche la croissance la plus importante de la dernière décennie en matière d'infractions de violence en contexte conjugal avec une hausse marquée du taux d'infractions par 100 000 habitants de 9,2 % qui semble vouloir mettre fin à la relative stabilité observée de 2017 à 2020 (+1,2 %).



Taux d'infractions

En 2021, 24 292 infractions commises en contexte conjugal ont été déclarées par la police, soit 2 156 de plus qu'en 2020. Le taux est passé de 306,5 en 2020 à 334,8 en 2021. La hausse de 2021 est encore plus prononcée, car elle fait suite à 2020, la première année de la pandémie de COVID-19 qui a été marquée par un rare recul de taux.



Crimes à la hausse

En tout, 12 catégories d'infractions sur 15 affichent une hausse de nombre et de taux, dont les 3 crimes les plus fréquents : les voies de fait de niveau 1 (+534 crimes, taux +4,0 %), de niveau 2 (+377 crimes, taux +11,7 %) et le harcèlement criminel (+575 crimes, taux +21,8 %).



Crimes à la baisse

Peu de crimes présentent un recul de taux et de nombre. La communication indécente ou harcelante (-2 crimes, taux -1,7 %) et les autres crimes (-3 crimes, taux -3,6 %) en font partie. La négligence criminelle entraînant la mort est la seule catégorie d'infractions qui demeure stable, avec 3 crimes déclarés en 2020 et en 2021.



Victimes et auteurs présumés

En 2021, la majorité des 24 292 victimes sont des femmes (76,4 %), alors que les auteurs présumés identifiés par la police sont surtout de sexe masculin (76,8 %). Un peu plus d'une victime sur deux (54,7 %) a été la cible d'un partenaire intime actuel, c'est-à-dire par une personne avec qui la victime était toujours en relation au moment du crime.



Effets de la pandémie

L'évolution mensuelle du taux de crimes commis en contexte conjugal déclaré par la police entre mars 2020 et avril 2021 présente des variations qui coïncident avec l'intensité des mesures imposées pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Selon les statistiques criminelles, le resserrement des mesures serait suivi d'une baisse du taux déclaré alors que leur allègement favoriserait une hausse subséquente.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	6
LISTE DES GRAPHIQUES.....	7
MÉTHODOLOGIE.....	8
INTRODUCTION.....	11
CHAPITRE 1 : ÉVOLUTION DU PROBLÈME	12
1.1- Croissance marquée de la violence en contexte conjugal déclarée par la police ...	12
1.2- Hausse généralisée du nombre de crimes de violence commis en contexte conjugal.....	15
1.3- Croissance du taux de crimes commis en contexte conjugal pour une forte majorité des régions	17
1.4- Fort taux de classement des crimes commis en contexte conjugal	19
CHAPITRE 2 : PORTRAIT DES VICTIMES.....	21
2.1- Prépondérance de victimes de sexe féminin.....	21
2.2- Partenaires intimes de 25 à 29 ans parmi les plus victimisés	22
CHAPITRE 3 : PROFIL DES AUTEURS PRÉSUMÉS	24
3.1- Auteurs présumés principalement masculins.....	24
3.2- Important taux d’auteurs présumés âgés de 25 à 39 ans.....	24
3.3- Infractions liées aux homicides et aux tentatives de meurtre surtout perpétrées par un partenaire intime actuel.....	25
CHAPITRE 4 : EFFETS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 SUR LA VIOLENCE EN CONTEXTE CONJUGAL.....	27
4.1- Taux de crimes commis dans un contexte conjugal influencé par la modulation des mesures restrictives	27
TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES	29
ANNEXES	41
Natures des relations représentées par la notion de « partenaire intime actuel ou ancien »	41

Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal	42
REMERCIEMENTS	44
RÉFÉRENCES.....	45

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Nombre et taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la catégorie d'infractions, Québec, 2020 ^a et 2021 ^p	16
Tableau 2 Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le statut de classement et la catégorie d'infractions, Québec, 2021 ^p	20
Tableau 3 Évolution du nombre et du taux d'infractions contre la personne selon le contexte et l'année, Québec, 2012 à 2021 ^p	29
Tableau 4 Nombre et taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la catégorie d'infractions et la région, Québec, 2021 ^p	30
Tableau 5 Nombre et taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la région et l'année, Québec, 2017 à 2021 ^p	31
Tableau 6 Infractions contre la personne (tous contextes confondus) selon le statut de classement et la catégorie d'infractions, Québec, 2021 ^p	32
Tableau 7 Évolution du nombre et du taux de victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe, Québec, 2017 à 2021 ^p	33
Tableau 8 Répartition des victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2021 ^p	33
Tableau 9 Répartition du nombre de victimes d'infractions liées aux homicides et aux tentatives de meurtre perpétrées en contexte conjugal selon leur sexe et l'année, Québec, 2017 à 2021 ^p	34
Tableau 10 Profil (en nombre) des victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal*, Québec, 2021 ^p (partie 1).....	35
Tableau 10 Profil (en nombre) des victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal*, Québec, 2021 ^p (partie 2).....	36
Tableau 11 Profil (en %) des victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal*, Québec, 2021 ^p (partie 1).....	37
Tableau 11 Profil (en %) des victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal*, Québec, 2021 ^p (partie 2).....	38
Tableau 12 Répartition des auteurs présumés d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2021 ^p	39
Tableau 13 Évolution du nombre et du taux d'infractions contre la personne commises en contexte conjugal par mois, Québec, 2016 à 2021 ^p	40

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 Évolution du taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal, Québec, 2012 à 2021 ^P	12
Graphique 2 Taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la région, Québec, 2021 ^P	18
Graphique 3 Répartition (en %) du nombre de victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2021 ^P	22
Graphique 4 Taux de victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le groupe d'âge, Québec, 2021 ^P	23
Graphique 5 Répartition (en %) du nombre d'auteurs présumés d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon leur sexe, Québec, 2021 ^P	24
Graphique 6 Taux d'auteurs présumés d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe et le groupe d'âge de l'auteur présumé, Québec, 2021 ^P	25
Graphique 7 Répartition (en %) du nombre de victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la nature de sa relation avec l'auteur présumé, Québec, 2021 ^P	25
Graphique 8 Répartition (en %) du nombre de victimes d'infractions contre la personne en contexte conjugal selon la nature de sa relation avec l'auteur présumé et la catégorie d'infractions, Québec, 2021 ^P	26
Graphique 9 Évolution du taux mensuel d'infractions contre la personne commises en contexte conjugal en 2020 ^a et en 2021 ^P en comparaison avec le taux mensuel moyen de 2016 à 2019 ^a , Québec.....	28

MÉTHODOLOGIE

Programme de déclaration uniforme de la criminalité

Les statistiques présentées dans cette publication ont été compilées à partir des données colligées par les corps de police québécois selon les règles du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Ce programme pancanadien est administré par le Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités (CCSJSC), sous l'autorité de Statistique Canada. Le Programme DUC permet de mesurer la nature et l'évolution de la criminalité signalée à la police chaque année. Le ministère de la Sécurité publique recueille et collige les infractions criminelles déclarées par les corps de police du Québec, excluant les affaires traitées par la Gendarmerie royale du Canada.

Une nouvelle version de ce programme a été lancée en 1988 pour recueillir des renseignements plus précis sur les affaires criminelles et leurs caractéristiques. Le Programme DUC, basé sur l'affaire, est constitué de trois banques de données : les affaires criminelles, les victimes et les auteurs présumés. La version actuellement utilisée est la 2.2, modifiée et améliorée en 2004.

Notons toutefois que plusieurs corps de police autochtones (CPA) se servent d'une version antérieure au Programme DUC 2.2. Seulement cinq utilisent en effet la version la plus récente du Programme pour déclarer leur criminalité, soit Mashteuiatsh, Listuguj, Pessamit, Wendake et Uashat Mak Mani-Utenam. Les autres CPA déclarent les infractions commises sur leur territoire à l'aide de la version DUC 1.0 à base de données agrégées, un instrument de collecte beaucoup moins détaillé. La criminalité contre la personne commise en contexte conjugal ne peut pas être isolée et mesurée à l'aide de cette version.

Contrôle de la qualité des données

Le MSP exerce un contrôle mensuel de la qualité des données. Des processus de validation rigoureux ont été mis en place dans le but de détecter les erreurs liées aux règles de déclaration du Programme DUC et de garantir la cohérence interne des données. De plus, une vérification des données est effectuée deux fois par année, avec la collaboration du CCSJSC, pour en assurer l'intégrité. Une attention particulière est accordée aux données sur les homicides et sur les crimes motivés par la haine qui font l'objet de vérifications additionnelles.

Limites des statistiques sur la criminalité

Pour faire partie des statistiques, une infraction doit franchir trois étapes : être détectée, être signalée à un corps de police et être enregistrée par celui-ci au Programme DUC. Le nombre de signalements peut cependant varier selon le type d'infraction¹. Par exemple, les vols de véhicules à moteur seraient signalés à la police dans 52 % des cas, tandis que les agressions sexuelles ne le seraient que dans 6 % des cas².

De plus, les données déclarées sont influencées par les pratiques policières. Les opérations policières qui visent la détection de certaines infractions, comme la conduite avec les facultés affaiblies, en sont de bons exemples. Cela se reflétera généralement dans les statistiques par une hausse du nombre d'infractions ciblées par les corps de police. Les infractions qui ne font pas l'objet d'un signalement par une victime sont donc plus susceptibles de varier en fonction de l'intensité des activités de détection réalisées par la police.

¹ Ouimet, M. (2015).

² Cotter, A. (2021).

Extraction des données

Les statistiques criminelles de 2021 sont composées d'événements enregistrés par les corps de police avant le 1^{er} mai 2022, date à laquelle les données ont été extraites. Puisque la banque de données est dynamique, l'extraction des données est réalisée quelques mois après la fin de l'année suivante. Cette procédure permet d'obtenir des données plus fiables, notamment sur l'auteur présumé et le classement du dossier. Au même moment, les données concernant l'année précédente sont actualisées et deviennent une mesure définitive.

Dénombrement des infractions

Les corps de police peuvent enregistrer jusqu'à quatre infractions commises lors d'un même événement. Toutefois, seulement l'infraction la plus grave est comptabilisée pour établir le taux de criminalité. Cette convention dans la mesure de la criminalité engendre une sous-estimation des infractions les moins graves.

De plus, le dénombrement des infractions varie selon la catégorie de crimes. Pour la plupart des infractions contre la personne, le nombre de victimes est utilisé pour dénombrer le nombre d'infractions, sauf quelques exceptions telles que le vol qualifié, le leurre ou l'extorsion. Pour ces infractions, tout comme pour celles contre la propriété et les autres infractions au *Code criminel*, le nombre d'affaires (ou d'événements) est comptabilisé sans égard au nombre de victimes.

Dénombrement des victimes et des auteurs présumés

Diverses statistiques sur les victimes et les auteurs présumés sont présentées dans cette publication. Les victimes ou les auteurs présumés dont l'âge ou le sexe est inconnu ou non conforme à la réalité sont exclus des décomptes portant sur l'une ou l'autre de ces caractéristiques.

De plus, seuls les auteurs présumés âgés de 12 ans ou plus et pour lesquels suffisamment de preuves ont été amassées sont comptabilisés. Puisqu'un auteur présumé n'est pas identifié pour chacune des infractions enregistrées et qu'à l'inverse, plusieurs peuvent être déclarés pour une même infraction, le nombre d'auteurs présumés ne correspond pas nécessairement au nombre d'infractions consignées au cours de l'année.

Procédés de calculs

Pour le calcul du taux et de sa variation, on utilise la valeur réelle, qui peut s'étendre jusqu'à 15 décimales, et non pas la valeur affichée dans les tableaux et les graphiques, qui est limitée à une décimale. Le calcul fait à partir de la valeur réelle garantit l'exactitude des résultats, particulièrement ceux avec des nombres décimaux.

Taux de criminalité

Le taux de criminalité est le rapport entre le nombre d'infractions déclarées et la population, exprimé par 100 000 habitants. Il permet de comparer la fréquence des infractions entre les années, les territoires ou les groupes de la population (c.-à-d. en fonction du sexe ou de l'âge). On le calcule selon la formule suivante : le nombre d'infractions divisé par la population visée, le tout multiplié par 100 000.

Les données démographiques proviennent de Statistique Canada et sont obtenues de l'Institut de la statistique du Québec. Cependant, les taux de criminalité sur les territoires des corps de police municipaux sont calculés selon les données de population établies annuellement par décret gouvernemental et publiées dans la *Gazette officielle du Québec*. Ces données représentent la référence de population utilisée pour l'administration des municipalités.

Précisions concernant les statistiques de la région du Nord-du-Québec

Les statistiques du Nord-du-Québec déclarées au Programme DUC 2.2 proviennent principalement de trois postes de la Sûreté du Québec (c.-à-d. les postes de Matagami, de Chapais-Chibougamau et de Lebel-sur-Quévillon), qui se trouvent sur le territoire de la Jamésie. Les statistiques du Nord-du-Québec sont incomplètes, notamment en raison de l'absence de données du Service de police du Nunavik et du Service de police Eeyou-Eenou, parce qu'ils ne participent pas au Programme DUC 2.2. À ce propos, le Nunavik possède son propre programme de statistiques sur la criminalité, soit le Nunivaat³.

Encadré 1 – Méthodologie propre à la mesure de la violence commise en contexte conjugal

Les statistiques sur la violence commise dans un contexte conjugal portent sur les infractions contre la personne perpétrées envers un partenaire intime âgé de 15 ans ou plus. La notion de partenaire intime réfère à toute relation dont l'auteur présumé est le conjoint, l'ex-conjoint, l'ami intime ou l'ex-ami intime de la victime⁴.

Sous déclaration à la police de certaines formes de violence

Un nombre important de crimes ne sont jamais signalés à la police, la proportion variant selon la nature du délit. L'*Enquête sociale générale sur la victimisation* de 2019 indique que la réticence de la victime à signaler à la police la violence conjugale qu'elle subit peut, entre autres, s'expliquer par sa situation dans le ménage, sa dépendance financière et par l'existence d'enfants communs avec le partenaire intime violent. Selon cette enquête, la proportion de victimes de violence perpétrée par un conjoint ou un ex-conjoint qui signalent cette violence à la police est de 19 % en 2019⁵.

³ Il est possible de consulter les statistiques sur la criminalité recensées par ce programme à l'adresse suivante :

[http://www.nunivaat.org/Table.aspx/Indicator/\[Security\]\[Criminality\]Police_Interventions_/2010-06-08-01/12682](http://www.nunivaat.org/Table.aspx/Indicator/[Security][Criminality]Police_Interventions_/2010-06-08-01/12682).

⁴ Une brève définition de la nature des relations représentées par la notion de partenaire intime actuel ou ancien figure en annexe.

⁵ Conroy, S. (2021).

INTRODUCTION

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) rend disponible annuellement sur le site [Québec.ca](https://quebec.ca) des statistiques sur les infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal. La publication de ces rapports annuels s'inscrit comme mesure au *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023*⁶ (Plan d'action 2018-2023) de même que dans la stratégie lui succédant, soit la *Stratégie gouvernementale intégrée 2022-2027 pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et rebâtir la confiance*⁷ (Stratégie intégrée 2022-2027).

Encadré 2 – La violence conjugale

« La violence conjugale se caractérise par une série d'actes répétitifs, qui se produisent généralement selon une courbe ascendante. Les spécialistes appellent cette progression "l'escalade de la violence". [...] La violence conjugale comprend les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. Elle peut être vécue dans une relation maritale, extramaritale ou amoureuse, à tous les âges de la vie ».

*Stratégie gouvernementale intégrée 2022-2027 pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et rebâtir la confiance, 2022*⁸

La violence conjugale est un problème complexe qui entraîne des conséquences humaines, sociales et économiques considérables pour la victime et pour la collectivité. Les effets de cette violence, sur les femmes en particulier, sont ainsi décrits dans un bulletin d'information rédigé à la suite d'une étude de l'Université de Sherbrooke : « Quelle qu'en soit la forme, les effets néfastes et prolongés de la violence conjugale sur la santé physique et mentale des femmes sont largement documentés et sans équivoque. Entre autres, on note chez les femmes ayant vécu une expérience de violence conjugale un taux considérablement plus élevé de dépression, de symptômes associés au stress post-traumatique, de tentatives de suicide, de douleurs chroniques ainsi que d'enjeux de santé reproductive⁹ ».

Le gouvernement du Québec ainsi que les milieux policiers, communautaires et de la recherche déploient des efforts substantiels afin de prévenir le problème, de le contrer, de venir en aide aux victimes et de réhabiliter ses auteurs. Plusieurs actions s'inscrivent dans des plans gouvernementaux, dont le Plan d'action 2018-2023, la Stratégie intégrée 2022-2027 et le Plan d'action spécifique 2020-2025 pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes¹⁰.

Pour obtenir un meilleur portrait de la situation au Québec, ce rapport statistique présente le décompte des infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal (voir encadré 1). Le problème au Québec, son évolution annuelle, sa répartition régionale ainsi que les caractéristiques des victimes et des auteurs présumés y sont notamment analysés.

⁶ Secrétariat à la condition féminine. (2018).

⁷ Secrétariat à la condition féminine. (2022).

⁸ Secrétariat à la condition féminine. (2022).

⁹ Pelletier, A., Picard-Turcot, M.-A., Therrien, A. et Généreux, M. (dir.) (2022, mai).

¹⁰ Secrétariat à la condition féminine. (2020). *Plan d'action spécifique 2020-2025* [...].

CHAPITRE 1 : ÉVOLUTION DU PROBLÈME

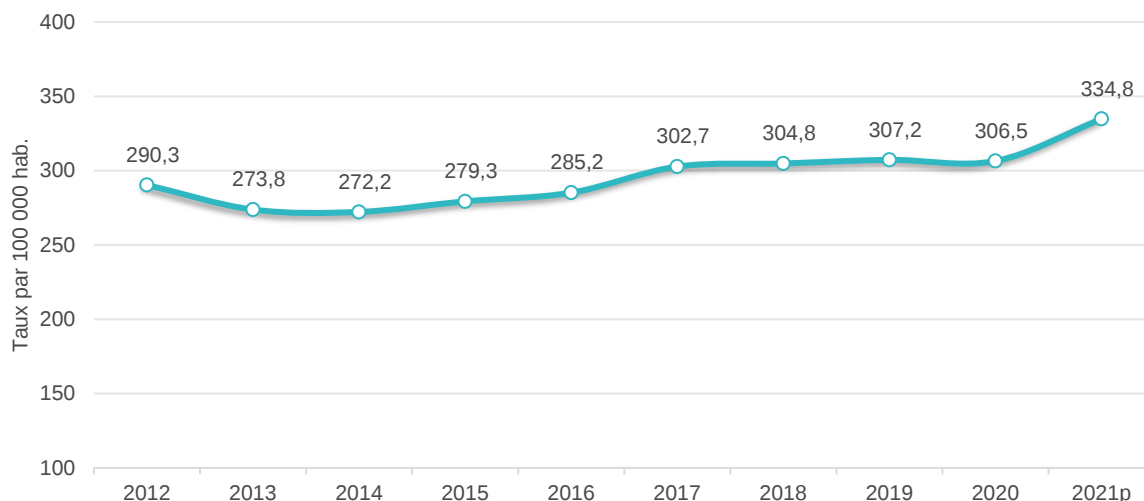
1.1- Croissance marquée de la violence en contexte conjugal déclarée par la police

L'année 2021 affiche la croissance la plus importante de la dernière décennie des infractions de violence en contexte conjugal enregistrées par la police. Une augmentation de 9,2 % du taux d'infractions par 100 000 habitants est observée en 2021, laquelle met fin à la relative stabilité observée durant les quatre années précédentes, le taux ayant varié de seulement 1,2 % de 2017 à 2020. En effet, le taux est passé de 302,7 en 2017 à 306,5 en 2020 pour ensuite s'établir à 334,8 en 2021. La hausse marquée de 2021 surpasse celle observée en 2017 (+6,1 %), qui avait notamment été attribuée au mouvement #MoiAussi. La hausse du taux de violence en contexte conjugal de la dernière décennie (+15,3 %) fait écho à celle du taux global d'infractions contre la personne (+11,9 %) (tableau 3 et graphique 1).

La forte croissance du taux d'infractions commises dans un contexte conjugal en 2021 peut être due à une plus grande sensibilisation de la population, à une dénonciation accrue, à l'intensification des efforts de lutte contre ces crimes, aux mesures gouvernementales, ou encore à une réelle augmentation du nombre de crimes de violence conjugale, notamment en raison de la pandémie de COVID-19 (voir encadré 3).

Rappelons que 2020, première année de pandémie, est une année atypique quant à la criminalité déclarée. Le taux des infractions contre la personne a connu un recul, autant en général qu'en contexte conjugal. Si 2020 avait enregistré une croissance similaire à celle des deux années précédentes, la hausse de 2021 aurait été légèrement moins prononcée (graphique 1).

Graphique 1 | Évolution du taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal, Québec, 2012 à 2021^p



a : données actualisées

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Encadré 3 – Facteurs ayant pu contribuer à l'augmentation de la criminalité déclarée en 2021

Sensibilisation à la violence conjugale

- Diffusion des rapports gouvernementaux *Rebâtir la confiance*¹¹ et *Agir ensemble pour sauver des vies*¹², décembre 2020;
- Importante couverture médiatique des homicides de femmes commis par des partenaires intimes, évoqués sous le terme « féminicides » par les médias, 2020 et 2021^{13 14};
- Campagnes de sensibilisation à la violence conjugale, notamment par SOS Violence conjugale¹⁵ et le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale¹⁶, 2020 et 2021.

Actions déployées en lien avec le milieu policier

- Ajout de 30 ressources spécialisées en violence conjugale dans les corps de police en 2021¹⁷;
- Journée d'actualisation des connaissances en violence conjugale¹⁸ et webinaire *Retour sur certaines notions du processus judiciaire et sur le soutien et l'accompagnement des victimes en violence conjugale*, à l'intention des policiers, février et juin 2021;
- Semaine de la police 2021 ayant pour thématique *Savoir intervenir, savoir s'adapter : la violence conjugale et les policiers*, mai 2021;
- Mise à jour de la pratique policière en violence conjugale et de l'aide-mémoire *Prévenir l'homicide du partenaire intime*, à l'intention des policiers, juin 2021.

Mesures gouvernementales

- Adoption du *Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025*¹⁹, décembre 2020;
- Annonce de l'implantation du bracelet antirapprochement au Québec, décembre 2021²⁰;
- Adoption du projet de loi 92 : *Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale*, décembre 2021²¹.

Pandémie de COVID-19

- Multiplication des facteurs de risque de violence conjugale : réduction du soutien social et de l'accessibilité aux services, isolement social et physique accru, hausse de la consommation d'alcool et de drogue, perte d'emploi et précarité financière, tensions familiales et amplification des défis de la parentalité²²;

¹¹ Secrétariat à la condition féminine. (2020). *Rebâtir la confiance* [...]

¹² Bureau du coroner (2020).

¹³ Boutros, M. et A. Pineda (2021, 23 février).

¹⁴ Benjamin, S. F. (2021, 6 avril).

¹⁵ Lacroix-Couture, F. (2021, 29 mars).

¹⁶ Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale. (2022, 4 août).

¹⁷ Ministère de la Sécurité publique. (2021, 6 mai).

¹⁸ École nationale de police du Québec. (2021).

¹⁹ Secrétariat à la condition féminine. (2020). *Plan d'action spécifique 2020-2025* [...]

²⁰ Gagné, L. (2021, 1^{er} décembre).

²¹ Assemblée nationale du Québec. (2021).

²² Dubé, M., Laverge, C., ... et Vargas Díaz R. (2020), Pelletier, A., Picard-Turcot, ... et Généreux, M. (dir.) (2022, mai).

- Augmentation du nombre de demandes d'aide : 7 000 appels de plus auraient été reçus par SOS Violence conjugale en 2020-2021 comparativement à 2019-2020, tandis que les maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants auraient refusé environ 15 000 demandes d'hébergement en 2020, faute de place²³;
- Hausse de la fréquence et de la sévérité de la violence en 2020 perçue par le personnel d'intervention des maisons d'hébergement, surtout pour les violences verbale et psychologique²⁴;
- Croissance de la prévalence de la violence physique, qui pourrait avoir doublé durant la pandémie, selon de l'information autodéclarée d'une enquête réalisée par l'Université de Sherbrooke²⁵.

²³ Conseil du statut de la femme. (2021, 21 avril).

²⁴ Dubé, M., Lavergne, C., Lessard, G. et Vargas Diaz R. (2020).

²⁵ Pelletier, A., Picard-Turcot, M.-A., Therrien, A. et Généreux, M. (dir.) (2022, mai).

1.2- Hausse généralisée du nombre de crimes de violence commis en contexte conjugal

En tout, 24 292 infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal ont été déclarées par la police en 2021, ce qui correspond à un taux de 334,8 infractions par 100 000 habitants. Il s'agit d'une augmentation importante par rapport à 2020 (+2 156 infractions, variation de taux de +9,2 %) (tableau 1).

Les voies de fait²⁶ sont de nouveau les crimes les plus fréquents en 2021 (15 942 crimes, taux de 219,7). Les voies de fait simples (niveau 1) représentent 51,1 % des crimes, tandis que les voies de fait armées (niveau 2) et graves (niveau 3) cumulent respectivement 14,2 % et 0,3 % des infractions. Le harcèlement criminel (3 146 crimes, taux de 43,4) et la profération de menaces (2 210 crimes, taux de 30,5) présentent également un fort volume. Ces dernières catégories présentent toutes une augmentation en 2021 (tableau 1).

En tout, 12 catégories d'infractions sur 15 affichent une hausse de taux, la plupart étant supérieures à 10 %. Les variations de taux les plus élevées sont celles de tentative de meurtre et de complot en vue de commettre un meurtre (+45,2 %, +11 crimes), de vol qualifié et d'extorsion (+29,9 %, +54 crimes) et d'intimidation (+27,5 %, +18 crimes). Le harcèlement criminel et les voies de fait de niveau 1 sont celles dont le nombre a le plus augmenté (+575 et +534 crimes) (tableau 1).

On remarque peu de crimes à la baisse. Seuls la communication indécente ou harcelante et les autres crimes présentent une diminution, avec des variations de taux respectives de -1,7 % (-2 crimes) et de -3,6 % (-3 crimes). La négligence criminelle entraînant la mort est constante; avec 3 infractions déclarées en 2020 et en 2021, malgré une baisse de taux de -0,5 %²⁷ (tableau 1).

Du côté des infractions les plus graves, on assiste à une augmentation des homicides (+26,7 %, +3 crimes) et des tentatives de meurtre et de complots en vue de commettre un meurtre (+45,2 %, +11 crimes), alors que la négligence criminelle est stable. La prudence est requise dans l'interprétation de ces variations en raison du faible volume d'infractions (tableau 1).

²⁶ Les voies de fait consistent à utiliser la force ou à menacer d'utiliser la force, directement ou indirectement, contre une autre personne, sans son consentement. Dans le Code criminel, il existe trois niveaux de voies de fait, définis ainsi :

- Voies de faits simples (niveau 1) (art. 265(1)) : Quiconque, selon le cas :
 - d'une manière intentionnelle, emploie la force, directement ou indirectement, contre une autre personne sans son consentement;
 - tente ou menace, par un acte ou un geste, d'employer la force contre une autre personne, s'il est en mesure actuelle, ou s'il porte cette personne à croire, pour des motifs raisonnables, qu'il est alors en mesure actuelle d'accomplir son dessein;
 - en portant ostensiblement une arme ou une imitation, aborde ou importune une autre personne ou mendie.
- Voies de fait armées ou entraînant des lésions corporelles (niveau 2) (art. 267) : quiconque, en se livrant à des voies de fait, selon le cas :
 - porte, utilise ou menace d'utiliser une arme ou une imitation d'arme;
 - inflige des lésions corporelles au plaignant;
 - étouffe, suffoque ou étrangle le plaignant.
- Voies de fait graves (niveau 3) (art. 268(1)) : Commet des voies de fait graves quiconque blesse, mutilé ou défigure le plaignant ou met sa vie en danger.

²⁷ La baisse de taux s'explique par une croissance plus rapide du nombre d'habitants que du nombre d'infractions commises, le taux étant calculé ainsi : nombre d'infractions/population visée, le tout multiplié par 100 000.

Tableau 1 | Nombre et taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la catégorie d'infractions, Québec, 2020^a et 2021^p

Catégorie d'infractions	Nombre		Différence 2020 ^a - 2021 ^p (N)	Taux		Variation du taux 2020 ^a /2021 ^p (%)
	2020 ^a	2021 ^p		2020 ^a	2021 ^p	
Homicide	11	14	3	0,2	0,2	26,7
Négligence criminelle ²⁸	3	3	0	0,0	0,0	-0,5
Tentative de meurtre ²⁹	24	35	11	0,3	0,5	45,2
Voies de fait (niveau 3)	63	71	8	0,9	1,0	12,2
Voies de fait (niveau 2)	3 076	3 453	377	42,6	47,6	11,7
Voies de fait (niveau 1)	11 884	12 418	534	164,5	171,1	4,0
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	1 173	1 485	312	16,2	20,5	26,0
Autres infractions d'ordre sexuel	214	248	34	3,0	3,4	15,4
Enlèvement, traite et séquestration	600	641	41	8,3	8,8	6,3
Vol qualifié et extorsion	177	231	54	2,5	3,2	29,9
Harcèlement criminel	2 571	3 146	575	35,6	43,4	21,8
Menaces	2 016	2 210	194	27,9	30,5	9,1
Communication indécente ou harcelante	166	164	-2	2,3	2,3	-1,7
Intimidation	64	82	18	0,9	1,1	27,5
Autre*	94	91	-3	1,3	1,3	-3,6
Total	22 136	24 292	2 156	306,5	334,8	9,2

* Inklus notamment : proxénétisme et incendie criminel causant la mort ou des lésions corporelles.

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

²⁸ Pour alléger le texte, la catégorie « Négligence criminelle » employée ci-après réfère à la négligence criminelle entraînant la mort.

²⁹ Pour alléger le texte, la catégorie « Tentative de meurtre » employée ci-après intègre également le complot en vue de commettre un meurtre.

1.3- Croissance du taux de crimes commis en contexte conjugal pour une forte majorité des régions

Le profil régional des infractions commises en contexte conjugal en 2021 est semblable à celui de 2020. Neuf régions présentent un taux d'infractions supérieur à celui de la province (334,8), les plus élevés étant calculés pour la Côte-Nord (800,7) et l'Abitibi-Témiscamingue (581,7). Les taux les plus faibles sont remarqués en Chaudière-Appalaches (216,0) et en Estrie (237,9). Un écart important sépare les régions qui affichent les taux les plus élevés de celles présentant les taux les plus faibles (graphique 2). Les tendances générales de la criminalité contre la personne, tous contextes confondus, affichent un profil semblable : ce sont les mêmes régions qui présentent les taux supérieurs et inférieurs³⁰.

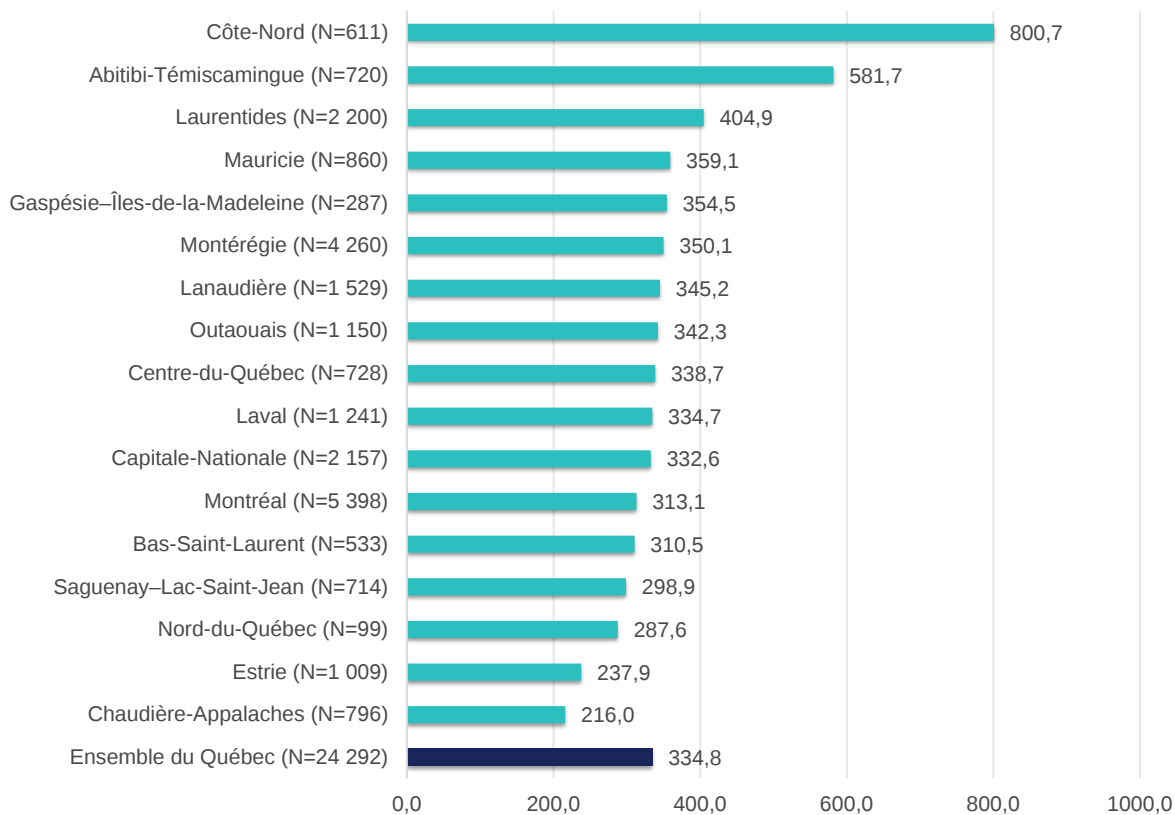
Le classement des régions selon le taux d'infractions se distingue de celui par nombre d'infractions. Le taux d'infractions étant calculé à partir de la population³¹, quelques régions affichent des taux élevés tout en se trouvant parmi celles qui cumulent le moins de crimes, et vice-versa. Par exemple, les régions de Montréal et de la Montérégie comptent le plus grand nombre d'infractions commises en contexte conjugal au Québec (5 398 et 4 260), tout en présentant des taux (313,1 et 350,1) sensiblement près du taux provincial (334,8) (graphique 2, tableau 4).

Enfin, on remarque que l'ensemble des régions connaissent une hausse de leur taux en 2021, à l'exception de l'Abitibi-Témiscamingue, pour laquelle le taux est plutôt en diminution, passant de 599,6 infractions par 100 000 habitants en 2020 à 581,7 en 2021 (-3,0 %) (tableau 5).

³⁰ Ministère de la Sécurité publique. (2022). *Criminalité au Québec — Principales tendances 2021*.

³¹ Le taux d'infractions est calculé selon la formule suivante : nombre d'infractions/population visée, le tout multiplié par 100 000.

Graphique 2 | Taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la région³², Québec, 2021^p



p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

En ce qui concerne l'importance des catégories d'infractions au sein des régions, chacune d'elles a une réalité qui lui est propre. Bien que les tendances générales se ressemblent, quelques régions se distinguent par des taux d'infractions par 100 000 habitants plus élevés pour certaines catégories de crimes. La Côte-Nord se démarque avec des taux particulièrement élevés en 2021 pour les voies de fait (505,8), le harcèlement criminel et les menaces (200,5) et les autres infractions d'ordre sexuel (9,2). À l'inverse, aucune infraction liée aux homicides et aux tentatives de meurtre n'y est enregistrée (tableau 4).

Parmi les autres régions qui se distinguent, l'Abitibi-Témiscamingue affiche le plus haut taux d'agression sexuelle (38,8) et, avec la Côte-Nord, le plus fort taux d'enlèvement, de traite et de séquestration (31,5). Le taux d'infractions relatives aux homicides et aux tentatives de meurtre est particulièrement élevé au Nord-du-Québec (11,6). La prudence est de mise dans l'interprétation des taux calculés à partir d'un faible nombre d'infractions et d'habitants : une différence de quelques infractions seulement peut entraîner une variation importante du taux (tableau 4).

En ce qui a trait aux régions les plus peuplées (plus de 500 000 habitants³³), Montréal affiche le plus faible taux d'autres infractions d'ordre sexuel de la province (1,9) et est la troisième région avec le plus faible taux d'agressions sexuelles (16,8). Quant à la Capitale-Nationale, la Montérégie, les Laurentides et Lanaudière, aucune ne se démarque quant aux différentes catégories de crimes (tableau 4).

³² Les statistiques du Nord-du-Québec sont incomplètes en raison de l'absence de données du corps de police régional de Kativik, situé au Nunavik, celui-ci ne participant pas au Programme DUC 2.2. Les données doivent donc être interprétées avec prudence.

³³ Institut de la statistique du Québec (2021).

1.4- Fort taux de classement des crimes commis en contexte conjugal

Les infractions contre la personne commises en contexte conjugal qui ont été déclarées en 2021 par les corps de police du Québec présentent un taux de classement (ou taux de solution) de 87,4 %, comparativement à 68,3 % pour les crimes contre la personne, tous contextes confondus.

En raison de leur volume important, les affaires de voies de fait exercent une grande influence sur le taux de classement global, 90,8 % de ces affaires étant solutionnées. Seuls les dossiers d'enlèvement, de traite et de séquestration (91,4 %) ainsi que les tentatives de meurtre (97,1 %) obtiennent des taux de classement supérieurs à celui des voies de fait. À l'inverse, les crimes de nature sexuelle et de négligence criminelle déclarés en 2021 affichent les taux de solution les plus faibles : moins de 60 % d'entre eux sont classés (tableaux 2 et 6).

Sur les 21 234 affaires fondées qui ont été classées, 91,5 % ont mené à une recommandation d'accusation³⁴, tandis que 8,5 % des affaires ont été classées sans accusation recommandée³⁵. Les catégories affichant le plus d'affaires classées sans recommandation d'accusation sont les homicides (4 affaires sur 11) et les autres infractions d'ordre sexuel (21 affaires sur 110) (tableau 2 et encadré 4)³⁶.

Encadré 4 – Classement des infractions en contexte conjugal

Une infraction est considérée comme classée lorsque, au terme de l'enquête, les policiers ont amassé suffisamment de preuves et qu'au moins un auteur présumé a été identifié.

En ce qui concerne précisément le classement des affaires criminelles commises dans un contexte conjugal, rappelons que pour qu'une infraction soit reconnue comme ayant été perpétrée dans ce contexte, la relation entre l'auteur présumé et la victime doit être connue et correspondre à « partenaire intime actuel ou ancien ». Incidemment, il y a une forte proportion d'auteurs présumés qui sont identifiés dans ce type d'affaires.

³⁴ Au Québec, la décision d'intenter une poursuite judiciaire appartient aux procureurs aux poursuites criminelles et pénales. Le policier qui a des motifs raisonnables de croire qu'une personne a commis un crime peut soumettre une demande au procureur d'intenter des procédures.

³⁵ Plusieurs motifs de classement sans mise en accusation sont possibles, dont : raison indépendante de la volonté du service de police, demande de la victime ne voulant qu'aucune autre mesure ne soit prise, auteur présumé âgé de moins de 12 ans, décès de l'auteur présumé, etc.

³⁶ Comme les enquêtes policières peuvent être classées au cours d'une année subséquente selon leur déroulement, des infractions criminelles déclarées au cours des années antérieures ont été classées en 2021 et n'apparaissent pas dans les données ici mentionnées, lesquelles concernent uniquement les affaires déclarées en 2021. En tout, 2 346 affaires d'années antérieures ont été classées par les corps de police en 2021. De ce nombre, 89,4 % ont mené à des accusations recommandées et 10,6 % ont été classées sans accusation recommandée.

Tableau 2 | Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le statut de classement et la catégorie d'infractions, Québec, 2021^p

Catégorie d'infractions	Affaires fondées								
	Total (N)	Affaires non classées		Affaires classées					
		Total (N)	(%)	Total (N)	(%)	Par accusation recommandée		Sans accusation recommandée	
						(N)	(%)	(N)	(%)
Homicide	14	3	21,4	11	78,6	7	63,6	4	36,4
Négligence criminelle	3	2	66,7	1	33,3	1	100,0	0	0,0
Tentative de meurtre	35	1	2,9	34	97,1	30	88,2	4	11,8
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	15 942	1 466	9,2	14 476	90,8	13 391	92,5	1 085	7,5
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	1 485	639	43,0	846	57,0	708	83,7	138	16,3
Autres infractions d'ordre sexuel	248	138	55,6	110	44,4	89	80,9	21	19,1
Enlèvement, traite et séquestration	641	55	8,6	586	91,4	559	95,4	27	4,6
Vol qualifié et extorsion	231	40	17,3	191	82,7	178	93,2	13	6,8
Harcèlement criminel	3 146	393	12,5	2 753	87,5	2 441	88,7	312	11,3
Menaces	2 210	238	10,8	1 972	89,2	1 797	91,1	175	8,9
Communication indécente ou harcelante	164	22	13,4	142	86,6	123	86,6	19	13,4
Intimidation	82	24	29,3	58	70,7	55	94,8	3	5,2
Autre*	91	37	40,7	54	59,3	49	90,7	5	9,3
Total	24 292	3 058	12,6	21 234	87,4	19 428	91,5	1 806	8,5

* Inclut notamment : proxénétisme et incendie criminel causant la mort ou des lésions corporelles.

^p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

CHAPITRE 2 : PORTRAIT DES VICTIMES

2.1- Prépondérance de victimes de sexe féminin

Au nombre de 18 571, les femmes demeurent les principales victimes de crimes perpétrés en contexte conjugal déclarés par la police en 2021 (76,4 % des victimes). La proportion de femmes est particulièrement élevée pour les crimes d'agression sexuelle (96,6 % des victimes), d'enlèvement, de traite et de séquestration (95,5 %) et d'autres infractions de nature sexuelle (90,3 %). Par ailleurs, la part de victimes féminines d'infractions contre la personne commises en contexte conjugal est considérablement plus élevée que celle des infractions contre la personne en général (52,6 %)³⁷ (graphique 3, tableaux 7, 8, 10 et 11).

Du côté des hommes, ce sont 5 721 victimes qui ont été enregistrées par la police. Elles représentent 23,6 % des victimes d'infractions perpétrées en contexte conjugal en 2021. Pour toutes les catégories d'infractions, on trouve moins d'hommes que de femmes parmi les victimes. Néanmoins, les hommes sont un peu plus présents pour certains types de crimes tels que les voies de fait (29,3 % d'hommes), le vol qualifié et l'extorsion (22,5 % d'hommes) ainsi que la communication indécente ou harcelante et l'intimidation (20,7 % d'hommes) (graphique 3, tableaux 7, 8, 10 et 11).

Concernant les crimes les plus graves, c'est-à-dire les infractions liées aux homicides et aux tentatives de meurtre³⁸, une vaste majorité des victimes de 2021 sont des femmes (80,8 %). En ventilant cette catégorie, on remarque que les femmes représentent 100 % des victimes d'homicides (14 victimes sur 14), 74,3 % des victimes de tentative de meurtre et de complot en vue de commettre un meurtre (26 victimes sur 35) et 66,7 % des victimes de négligence criminelle entraînant la mort (2 victimes sur 3). La prudence est de mise dans l'interprétation de ces résultats en raison du faible volume d'infractions (tableaux 8 et 9).

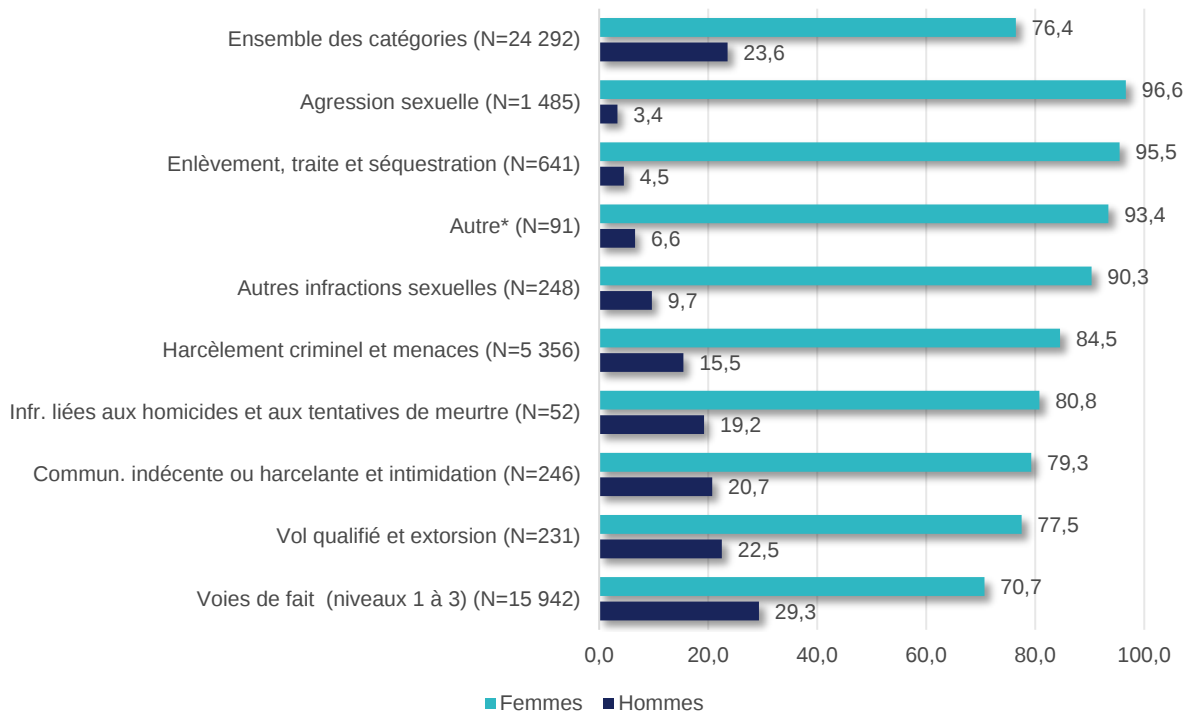
En ce qui concerne l'évolution sur cinq ans du taux de victimes³⁹ par 100 000 habitants, on observe une accélération plus rapide chez les hommes (+14,1 %) que chez les femmes (+9,9 %). Néanmoins, en 2021, le taux demeure beaucoup plus élevé chez les femmes, à 510,0, comparativement à 158,3 chez les hommes (tableau 7).

³⁷ Ministère de la Sécurité publique. (2022). Criminalité au Québec — Principales tendances 2021.

³⁸ Dans cette publication, le regroupement « Infractions liées aux homicides et aux tentatives de meurtre » comprend l'homicide, la négligence criminelle entraînant la mort de même que la tentative de meurtre et le complot en vue de commettre un meurtre.

³⁹ Le taux de victimisation (ou taux de victimes) permet de comparer le nombre de victimes d'un type par groupe de population (c.-à-d. en fonction du sexe ou de l'âge). On le calcule selon cette formule : le nombre de victimes divisé par la population visée, le tout multiplié par 100 000.

Graphique 3 | Répartition (en %) du nombre de victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2021^p



* Inclus notamment : proxénétisme et incendie criminel causant la mort ou des lésions corporelles.

^p : données provisoires

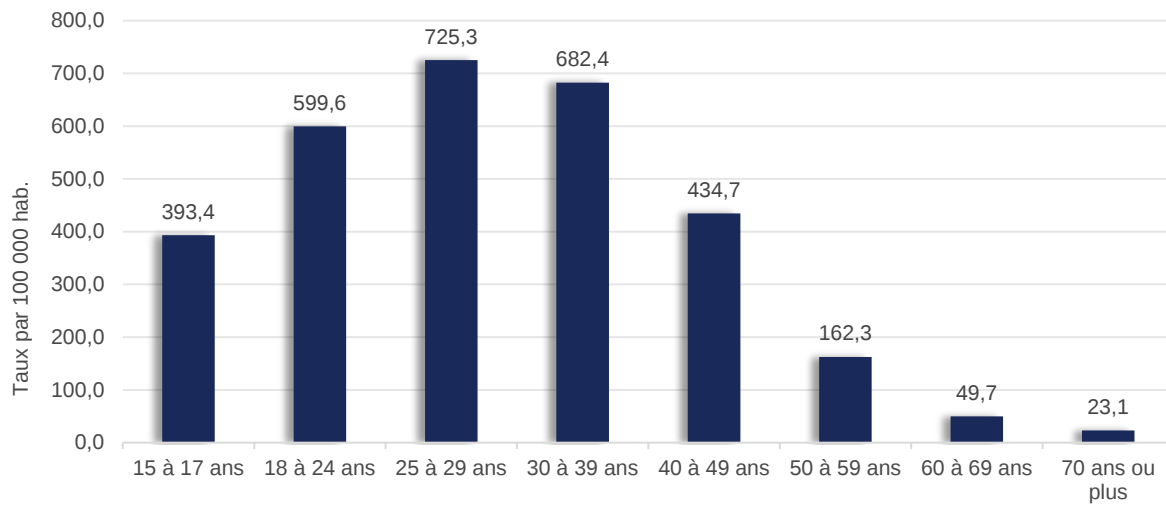
Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

2.2- Partenaires intimes de 25 à 29 ans parmi les plus victimisés

À l'instar des années antérieures, les personnes de 25 à 29 ans affichent le taux de victimes le plus élevé (725,3) en 2021, suivies des 30 à 39 ans (682,4), puis des 18 à 24 ans (599,6) (graphique 4).

Quand on s'arrête à l'âge des victimes par catégorie d'infractions, analysé selon le nombre, près d'une victime sur deux est âgée de 25 à 39 ans (48,2 %). C'est notamment le cas des victimes de voies de fait (49,8 %), la catégorie des infractions les plus fréquentes. On remarque, entre autres, que les crimes sexuels ciblent les personnes plus jeunes : 46,9 % des victimes d'agressions sexuelles et 59,3 % des victimes d'autres infractions d'ordre sexuel sont âgées de 15 à 24 ans, alors que la majorité des victimes d'homicides en 2021 sont âgées de 30 à 49 ans (71,4 %, 10 victimes sur 14) (tableaux 10 et 11).

Graphique 4 | Taux de victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le groupe d'âge, Québec, 2021^p



p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

CHAPITRE 3 : PROFIL DES AUTEURS PRÉSUMÉS

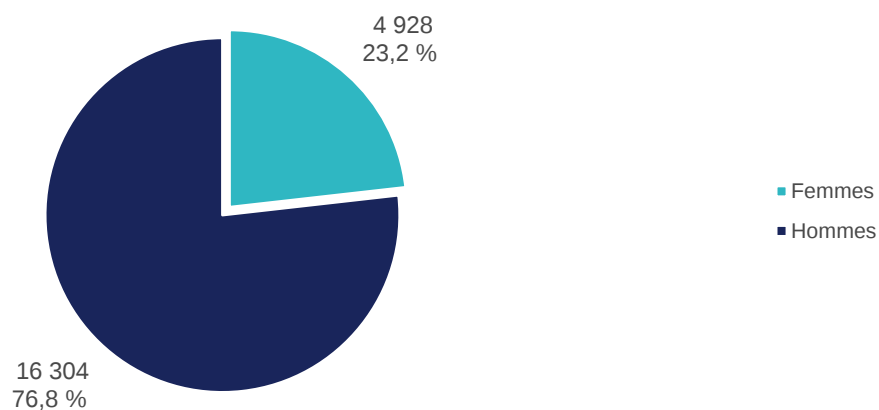
3.1- Auteurs présumés principalement masculins

La répartition des auteurs présumés d'infractions de violence commises en contexte conjugal et déclarées par la police en 2021 selon le sexe est similaire à celle des années précédentes : les hommes demeurent les principaux responsables de ces crimes, et ce, peu importe la catégorie d'infractions (tableau 12).

Parmi les 21 232 auteurs présumés dont le sexe est connu, 76,8 % sont de sexe masculin et 23,2 %, de sexe féminin (graphique 5). Cette répartition reflète ce qui est constaté pour l'ensemble des infractions contre la personne, tous contextes confondus, les hommes représentant 77,7 % des auteurs présumés⁴⁰.

En normalisant par 100 000 habitants, le taux d'auteurs présumés d'infractions en contexte conjugal est aussi nettement plus élevé pour les hommes (434,1) que pour les femmes (130,5) (tableau 12).

Graphique 5 | Répartition (en %) du nombre d'auteurs présumés d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon leur sexe, Québec, 2021^p



p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

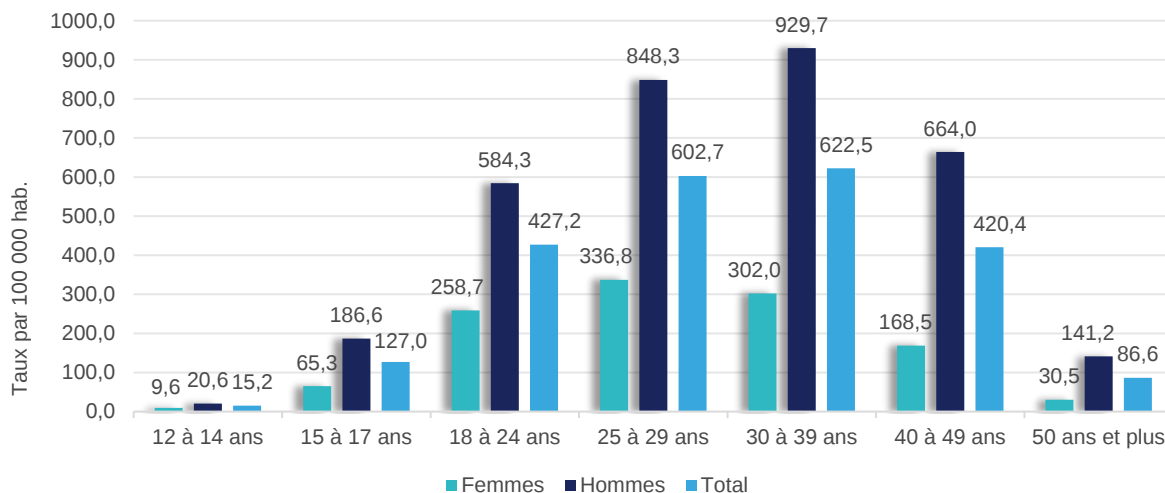
3.2- Important taux d'auteurs présumés âgés de 25 à 39 ans

En 2021, les auteurs présumés âgés de 25 à 29 ans et de 30 à 39 ans représentent de nouveau les taux de perpétration d'infractions contre la personne commises en contexte conjugal par 100 000 habitants les plus élevés, avec des taux respectifs de 602,7 et de 622,5 (graphique 6).

Le taux d'auteurs présumés de sexe masculin est à son plus haut pour le groupe des 30 à 39 ans (929,7), alors que le taux le plus élevé pour les femmes se trouve chez les 25 à 29 ans (336,8) (graphique 6).

⁴⁰ Ministère de la Sécurité publique. (2022). Criminalité au Québec — Principales tendances 2021.

Graphique 6 | Taux d’auteurs présumés d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe et le groupe d’âge de l’auteur présumé, Québec, 2021^p



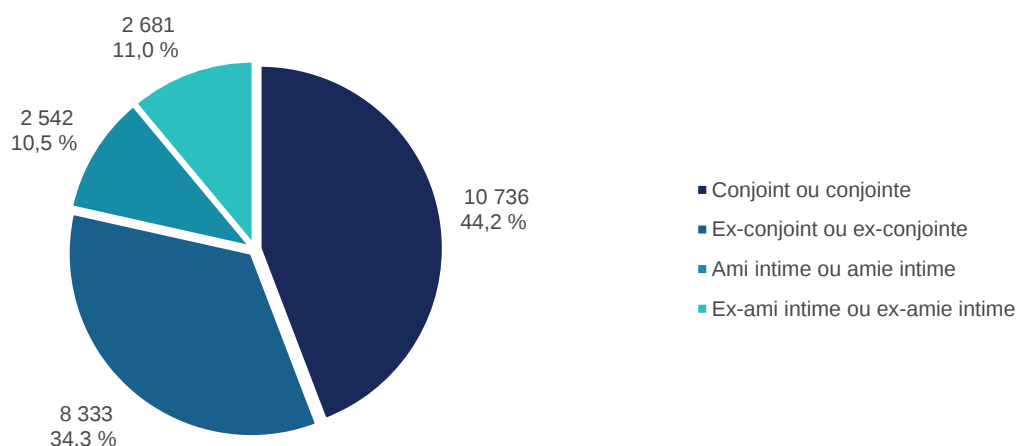
p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

3.3- Infractions liées aux homicides et aux tentatives de meurtre surtout perpétrées par un partenaire intime actuel

Les victimes d’infractions de violence perpétrées en contexte conjugal en 2021 ont majoritairement été la cible d’un conjoint ou d’un ex-conjoint (78,5 %), une faible part d’entre elles ayant été agressées par un ami intime actuel ou ancien (21,5 %) (graphique 7).

Graphique 7 | Répartition (en %) du nombre de victimes d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la nature de sa relation avec l’auteur présumé, Québec, 2021^p



p : données provisoires

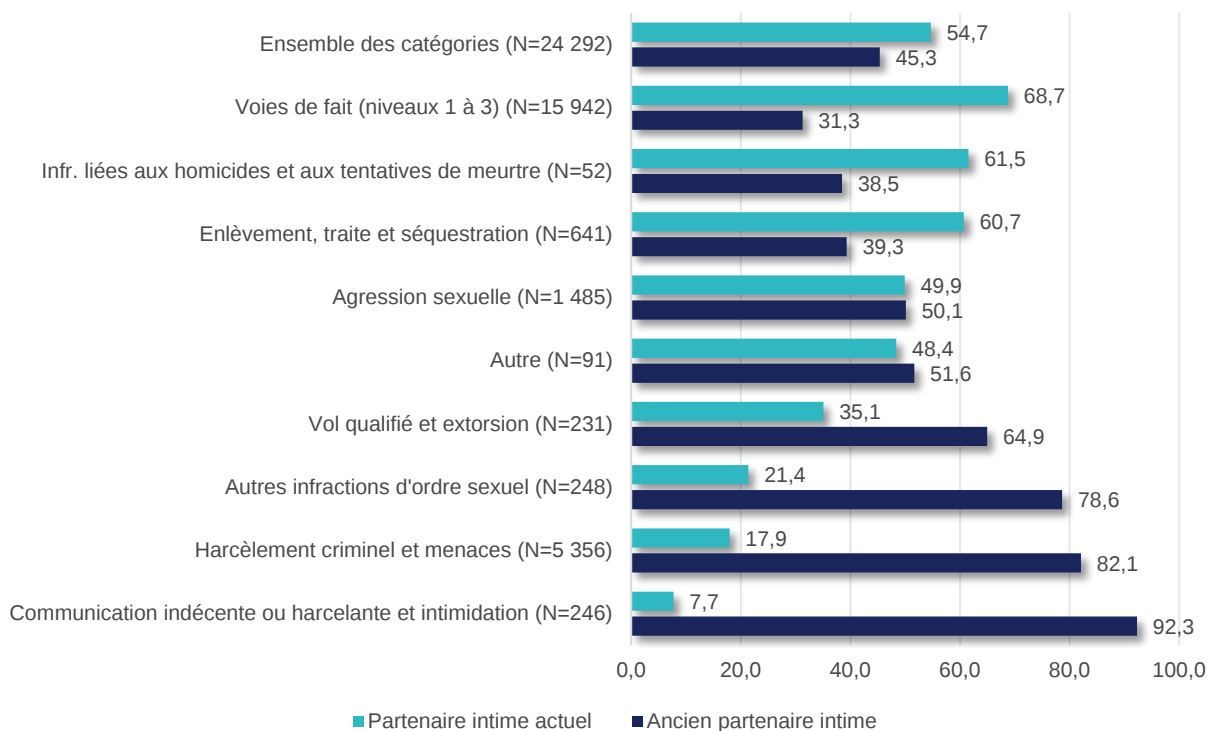
Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Les victimes de violence en contexte conjugal déclarées par la police en 2021 ont majoritairement été agressées par un partenaire intime actuel, c'est-à-dire par une personne avec qui elle était toujours en relation au moment du crime (54,7 %). En contrepartie, une part presque aussi importante de crimes auraient été perpétrés par un ancien partenaire intime (45,3 %).

Trois catégories de crimes ont davantage été commis par un partenaire intime actuel, soit les voies de fait (68,7 %), les infractions liées aux homicides et aux tentatives de meurtre (61,5 %) ainsi que les crimes relatifs aux enlèvements, à la traite et à la séquestration (60,7 %).

À l'opposé, six catégories de crimes, y compris le regroupement « Autre », ont été principalement perpétrés par un ex-partenaire intime. Quelques infractions se démarquent avec des pourcentages élevés, telles que les infractions de communications indécentes ou harcelantes ainsi que d'intimidation (92,3 %), de même que le harcèlement criminel et les menaces (82,1 %) et les autres infractions d'ordre sexuel (78,6 %) (graphique 8, tableaux 10 et 11).

Graphique 8 | Répartition (en %) du nombre de victimes d'infractions contre la personne en contexte conjugal selon la nature de sa relation avec l'auteur présumé et la catégorie d'infractions, Québec, 2021^p



p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

CHAPITRE 4 : EFFETS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 SUR LA VIOLENCE EN CONTEXTE CONJUGAL

En 2020, la société a été perturbée par l'arrivée de la pandémie de COVID-19. Pour freiner la propagation du virus, plusieurs mesures restrictives ont été implantées progressivement au Québec : confinement de la population, fermeture des établissements scolaires, des milieux de garde, des commerces non essentiels et des milieux de travail, interdiction de tenir des rassemblements, obligation du port du masque, imposition d'un couvre-feu, imposition d'un passeport vaccinal pour l'accès à certains services, etc. Ces mesures ont été allégées et resserrées périodiquement selon l'évolution de la situation épidémiologique (voir encadré 5).

De nombreux secteurs ont été affectés par la pandémie, dont ceux de la santé, des services sociaux, de l'économie, de l'éducation et de la sécurité publique. La criminalité et sa dénonciation n'ont pas fait exception. Les statistiques sur la criminalité du Québec tendent à démontrer que la modulation de l'application des mesures restrictives a influencé l'évolution des infractions de violence perpétrée en contexte conjugal déclarées par la police.

Encadré 5 – Évolution des mesures restrictives

Avec la progression de la pandémie de COVID-19, la gestion des mesures de restriction par les autorités s'est raffinée et leur application a davantage été ciblée. Plusieurs facteurs concomitants ont modulé le niveau de restriction des mesures, notamment la mise en place d'un système régional de paliers d'alerte selon la situation épidémiologique, le taux de vaccination de la population et l'implantation du passeport vaccinal.

Hormis la complexité du suivi de l'évolution des mesures restrictives, il est néanmoins possible d'identifier sommairement les périodes d'allègement et de resserrement des mesures, variation qui est illustrée graphiquement par une ligne du temps par l'Institut national de santé publique du Québec⁴¹. Cette dernière a servi de base de référence à l'analyse réalisée par le MSP.

4.1- Taux de crimes commis dans un contexte conjugal influencé par la modulation des mesures restrictives

L'évolution mensuelle du taux de crimes commis en contexte conjugal enregistré par la police de mars 2020 à avril 2021 respecte globalement les tendances saisonnières relevées de 2016 à 2019. On remarque cependant des variations qui coïncident avec l'allègement ou le resserrement des mesures restrictives, ces variations accentuant ou renversant ces tendances.

D'abord, selon les statistiques criminelles, le resserrement des mesures semble générer une brève baisse du taux déclaré de violence commise en contexte conjugal, laquelle est remarquée de février à avril 2020 (-7,1 %), d'août à octobre 2020 (-19,1 %) ainsi que de mars à avril 2021 (-5,7 %). Ces baisses ne suivent pas la tendance mensuelle moyenne des années 2016 à 2019 pour les mêmes périodes (respectivement +20,1 %, -9,7 % et +3,4 %).

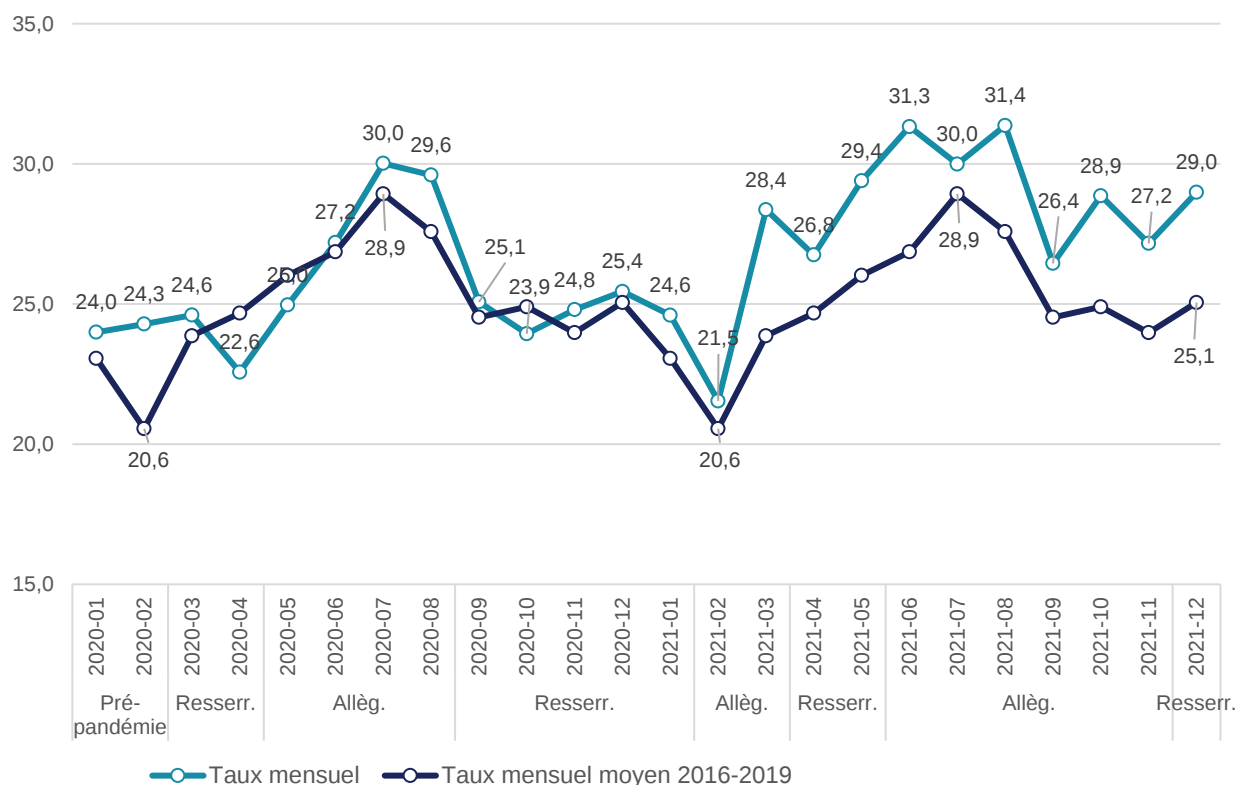
⁴¹ Institut national de santé publique du Québec. (2022, 26 août).

À l'inverse, lors de l'allègement des mesures, une croissance accentuée du taux est notée. On l'observe pour les mois d'avril à juillet 2020 (+33,0 %) et de janvier à mars 2021 (+15,3 %). Ces croissances sont considérablement supérieures à la variation de la moyenne périodique de 2016 à 2019 (+17,2 % et +3,5 %) (graphique 9). Par ailleurs, plusieurs organismes venant en aide aux femmes victimes de violence soulignent que le déconfinement permettrait à des victimes d'accéder aux ressources d'aide et les encouragerait à mettre fin à leur relation avec un partenaire intime violent⁴², ce qui pourrait mener à davantage de dénonciation à la police.

Au-delà d'avril 2021, l'effet potentiel des mesures restrictives sur le taux de criminalité commise en contexte conjugal se distingue moins clairement. D'abord, le niveau de restriction des mesures sanitaires devient plus difficile à suivre en raison de la diversité des mesures et de leur application non uniforme (voir encadré 5). Ensuite, il devient plus hasardeux d'attribuer les fluctuations de la criminalité aux mesures sanitaires principalement, considérant qu'en 2021, une multitude d'initiatives sont déployées pour lutter contre la violence conjugale, entre autres par le gouvernement et les services policiers (voir encadré 3).

Somme toute, des travaux plus avancés seraient requis pour dégager avec plus de certitude un lien de causalité entre l'application de mesures restrictives et l'évolution de la criminalité déclarée.

Graphique 9 | Évolution du taux mensuel d'infractions contre la personne commises en contexte conjugal en 2020^a et en 2021^p en comparaison avec le taux mensuel moyen de 2016 à 2019^a, Québec



a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

⁴² Benjamin, S.F. (2021, 6 avril), Bourassa, X. (2021, 26 mars), Descurnings, C. (2021, 27 septembre) et Lavoie, M. (2021, 15 juin).

TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

Tableau 3 | Évolution du nombre et du taux d'infractions contre la personne selon le contexte et l'année, Québec, 2012 à 2021^p

Infractions	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 ^a	2021 ^p	Variation 2012/2021 ^p (%)	Variation 2020 ^a /2021 ^p (%)
Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal												
Nombre	19 866	18 890	18 911	19 497	20 038	21 165	21 531	21 957	22 136	24 292	22,3	9,7
Taux	290,3	273,8	272,2	279,3	285,2	302,7	304,8	307,2	306,5	334,8	15,3	9,2
Infractions contre la personne (tous contextes confondus)												
Nombre	81 785	77 407	75 196	76 264	77 617	81 333	82 649	87 706	87 625	97 370	19,1	11,1
Taux	1 011,7	949,3	915,4	923,4	932,7	980,2	985,4	1031,6	1021,5	1131,6	11,9	10,8

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 4 | Nombre et taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la catégorie d'infractions et la région, Québec, 2021^p

Catégorie d'infractions	Voies de fait (niveaux 1 à 3)		Harcèlement criminel et menaces		Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)		Enlèvement, traite et séquestration		Autres infractions d'ordre sexuel		Infractions liées aux homicides et aux tentatives de meurtre		Autre ¹		Total	
	(N)	Taux	(N)	Taux	(N)	Taux	(N)	Taux	(N)	Taux	(N)	Taux	(N)	Taux	(N)	Taux
Bas-Saint-Laurent	340	198,1	128	74,6	29	16,9	15	8,7	5	2,9	1	0,6	15	8,7	533	310,5
Saguenay–Lac-Saint-Jean	393	164,5	205	85,8	48	20,1	36	15,1	13	5,4	4	1,7	15	6,3	714	298,9
Capitale-Nationale	1 306	201,4	606	93,4	125	19,3	51	7,9	18	2,8	6	0,9	45	6,9	2 157	332,6
Mauricie	594	248,1	183	76,4	49	20,5	11	4,6	15	6,3	0	0,0	8	3,3	860	359,1
Estrie ²	635	149,7	221	52,1	94	22,2	16	3,8	25	5,9	0	0,0	18	4,2	1 009	237,9
Montréal	3 668	212,8	1 039	60,3	290	16,8	146	8,5	32	1,9	15	0,9	208	12,1	5 398	313,1
Outaouais	786	234,0	228	67,9	66	19,6	35	10,4	16	4,8	1	0,3	18	5,4	1 150	342,3
Abitibi-Témiscamingue	453	366,0	161	130,1	48	38,8	39	31,5	7	5,7	1	0,8	11	8,9	720	581,7
Côte-Nord	386	505,8	153	200,5	28	36,7	24	31,5	7	9,2	0	0,0	13	17,0	611	800,7
Nord-du-Québec	64	185,9	12	34,9	9	26,1	5	14,5	2	5,8	4	11,6	3	8,7	99	287,6
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	164	202,6	89	109,9	13	16,1	11	13,6	5	6,2	2	2,5	3	3,7	287	354,5
Chaudière-Appalaches	524	142,2	174	47,2	50	13,6	26	7,1	10	2,7	2	0,5	10	2,7	796	216,0
Laval	851	229,5	258	69,6	80	21,6	14	3,8	11	3,0	0	0,0	27	7,3	1 241	334,7
Lanaudière	1 008	227,6	298	67,3	126	28,4	44	9,9	20	4,5	4	0,9	29	6,5	1 529	345,2
Laurentides	1 436	264,3	523	96,3	127	23,4	43	7,9	22	4,0	2	0,4	47	8,7	2 200	404,9
Montréal ²	2 895	237,9	878	72,1	253	20,8	106	8,7	33	2,7	9	0,7	86	7,1	4 260	350,1
Centre-du-Québec	439	204,2	200	93,0	50	23,3	19	8,8	7	3,3	1	0,5	12	5,6	728	338,7
Total	15 942	219,7	5 356	73,8	1 485	20,5	641	8,8	248	3,4	52	0,7	568	7,8	24 292	334,8

¹ Inclut notamment : vol qualifié et extorsion, communication indécente ou harcelante, intimidation, incendie criminel causant la mort ou des lésions corporelles et proxénétisme.

² Pour l'année 2021, le nombre d'infractions et le taux d'infractions par 100 000 habitants ont été calculés selon les nouvelles limites territoriales des régions administratives entrées en vigueur le 28 juillet 2021. À cette date, les MRC de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi sont passées de la région de la Montérégie à celle de l'Estrie (pour davantage d'information, consulter le lien [Modification aux découpages des régions administratives de l'Estrie et de la Montérégie \(Québec.ca\)](#)). Ce changement peut expliquer en partie l'écart entre les données 2020 et 2021 pour ces deux régions. À noter que le changement a été appliqué sur l'ensemble des affaires déclarées en 2021, et non uniquement celles déclarées à compter du 28 juillet 2021.

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 5 | Nombre et taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la région et l'année, Québec, 2017 à 2021^p

Catégorie d'infractions	2017		2018		2019		2020 ^a		2021 ^p	
	(N)	Taux	(N)	Taux	(N)	Taux	(N)	Taux	(N)	Taux
Bas-Saint-Laurent	437	256,9	474	279,1	441	259,5	483	283,2	533	310,5
Saguenay–Lac-Saint-Jean	628	265,9	598	253,1	650	274,3	692	290,7	714	298,9
Capitale-Nationale	1 844	291,9	1 786	281,2	1 768	276,0	1 800	278,9	2 157	332,6
Mauricie	621	267,2	681	292,4	757	323,2	769	324,7	860	359,1
Estrie ¹	584	213,8	565	205,1	567	203,4	565	199,6	1 009	237,9
Montréal	4 994	296,1	5 152	301,4	5 394	310,1	5 192	295,8	5 398	313,1
Outaouais	1 266	393,6	1 132	348,2	1 040	315,6	1 025	307,7	1 150	342,3
Abitibi-Témiscamingue	545	442,2	649	526,9	698	566,7	740	599,6	720	581,7
Côte-Nord	520	673,9	547	714,0	608	796,9	494	647,9	611	800,7
Nord-du-Québec	66	199,2	64	191,0	85	251,8	89	261,4	99	287,6
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	271	340,5	264	331,4	235	295,6	239	299,6	287	354,5
Chaudière-Appalaches	684	192,3	784	219,0	649	180,3	714	196,3	796	216,0
Laval	1 049	293,7	1 118	309,1	1 109	303,0	1 124	304,5	1 241	334,7
Lanaudière	1 333	318,8	1 397	330,5	1 525	356,8	1 433	329,8	1 529	345,2
Laurentides	2 009	397,0	1 933	376,2	1 860	356,8	1 914	360,6	2 200	404,9
Montréal ¹	3 645	283,9	3 790	291,1	3 974	301,2	4 164	311,5	4 260	350,1
Centre-du-Québec	669	324,3	597	286,9	597	284,6	699	330,2	728	338,7
Total	21 165	302,7	21 531	304,8	21 957	307,2	22 136	306,5	24 292	334,8

¹ Pour l'année 2021, le nombre d'infractions et le taux d'infractions par 100 000 habitants ont été calculés selon les nouvelles limites territoriales des régions administratives entrées en vigueur le 28 juillet 2021. À cette date, les MRC de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi sont passées de la région de la Montérégie à celle de l'Estrie (pour davantage d'information, consulter le lien [Modification aux découpages des régions administratives de l'Estrie et de la Montérégie \(Québec.ca\)](https://www.quebec.ca/gouvernement/actualites/nouvelles-limites-territoriales-des-regions-administratives)). Ce changement peut expliquer en partie l'écart entre les données 2020 et 2021 pour ces deux régions. À noter que le changement a été appliqué sur l'ensemble des affaires déclarées en 2021, et non uniquement celles déclarées à compter du 28 juillet 2021.

^p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 6 | Infractions contre la personne (tous contextes confondus) selon le statut de classement et la catégorie d'infractions, Québec, 2021^p

Catégorie d'infractions	Affaires fondées								
	Total (N)	Affaires non classées		Affaires classées					
		Total (N)	(%)	Total (N)	(%)	Par mise en accusation ou accusation recommandée		Sans mise en accusation ⁴³	
						(N)	(%)	(N)	(%)
Homicide	88	30	34,1	58	65,9	50	86,2	8	13,8
Négligence criminelle	33	17	51,5	16	48,5	16	100,0	0	0,0
Tentative de meurtre	219	104	47,5	115	52,5	110	95,7	5	4,3
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	51 460	13 263	25,8	38 197	74,2	29 927	78,3	8 270	21,7
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	7 370	4 342	58,9	3 028	41,1	2 366	78,1	662	21,9
Autres infractions d'ordre sexuel	4 430	2 447	55,2	1 983	44,8	1 514	76,3	469	23,7
Enlèvement, traite et séquestration	1 167	250	21,4	917	78,6	861	93,9	56	6,1
Vol qualifié et extorsion	4 539	2 882	63,5	1 657	36,5	1 446	87,3	211	12,7
Harcèlement criminel	7 303	1 762	24,1	5 541	75,9	4 633	83,6	908	16,4
Menaces	18 062	4 707	26,1	13 355	73,9	9 614	72,0	3 741	28,0
Autre*	2 699	1 077	39,9	1 622	60,1	1 159	71,5	463	28,5
Total	97 370	30 881	31,7	66 489	68,3	51 696	77,8	14 793	22,2

* Inclut notamment : communication indécente ou harcelante, intimidation, incendie criminel causant la mort ou des lésions corporelles, proxénétisme et publicité de services sexuels.

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

⁴³ Plusieurs motifs de classement sans mise en accusation sont possibles, dont : raison indépendante de la volonté du service de police, demande de la victime ne voulant qu'aucune autre mesure ne soit prise, auteur présumé âgé de moins de 12 ans, etc.

Tableau 7 | Évolution du nombre et du taux de victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe, Québec, 2017 à 2021^p

Sexe de la victime	2017	2018	2019	2020 ^a	2021 ^p	Variation 2017/2021 ^p (%)	Variation 2020 ^a /2021 ^p (%)
Nombre							
Femmes	16 353	16 661	16 737	16 783	18 571	13,6	10,7
Hommes	4 812	4 870	5 220	5 353	5 721	18,9	6,9
Total	21 165	21 531	21 957	22 136	24 292	14,8	9,7
Taux							
Femmes	464,0	468,5	466,0	462,8	510,0	9,9	10,2
Hommes	138,7	138,8	146,8	148,8	158,3	14,1	6,3
Total	302,7	304,8	307,2	306,5	334,8	10,6	9,2

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 8 | Répartition des victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2021^p

Catégorie d'infractions	Femmes			Hommes			Total	
	N	%	Taux	N	%	Taux	N	Taux
Homicide	14	100,0	0,4	0	0,0	0,0	14	0,2
Négligence criminelle	2	66,7	0,1	1	33,3	0,0	3	0,0
Tentative de meurtre	26	74,3	0,7	9	25,7	0,2	35	0,5
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	11 271	70,7	309,6	4 671	29,3	129,2	15 942	219,7
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	1 435	96,6	39,4	50	3,4	1,4	1 485	20,5
Autres infractions d'ordre sexuel	224	90,3	6,2	24	9,7	0,7	248	3,4
Enlèvement, traite et séquestration	612	95,5	16,8	29	4,5	0,8	641	8,8
Vol qualifié et extorsion	179	77,5	4,9	52	22,5	1,4	231	3,2
Harcèlement criminel	2 738	87,0	75,2	408	13,0	11,3	3 146	43,4
Menaces	1 790	81,0	49,2	420	19,0	11,6	2 210	30,5
Autre*	280	83,1	7,7	57	16,9	1,6	337	4,6
Total	18 571	76,4	510,0	5 721	23,6	158,3	24 292	334,8

* Inclut notamment : communication indécente ou harcelante, intimidation, incendie criminel causant la mort ou des lésions corporelles, proxénétisme et publicité de services sexuels.

p : données provisoires Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 9 | Répartition du nombre de victimes d'infractions liées aux homicides et aux tentatives de meurtre perpétrées en contexte conjugal selon leur sexe et l'année, Québec, 2017 à 2021^p

Sexe de la victime		2017	2018	2019	2020 ^a	2021 ^p	Total 2017 ^a à 2021 ^p	Moyenne 2017 ^a / 2021 ^p
Femmes	N	36	29	36	25	42	168	34
	(%)	78,3	78,4	87,8	65,8	80,8	78,5	78,5
Hommes	N	10	8	5	13	10	46	9
	(%)	21,7	21,6	12,2	34,2	19,2	21,5	21,5
Total		(N) 46	37	41	38	52	214	43

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 10 | Profil (en nombre) des victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal*, Québec, 2021^P (partie 1)

Caractéristiques	Homicide	Négligence criminelle	Tentative de meurtre	Voies de fait (niveau 3)	Voies de fait (niveau 2)	Voies de fait (niveau 1)	Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	Autres infractions d'ordre sexuel	Enlèvement, traite et séquestration	Page 1 de 2 ...
Sexe										
Femme	14	2	26	64	2 343	8 864	1 435	224	612	...
Homme	0	1	9	7	1 110	3 554	50	24	29	...
Âge										
15 à 17 ans	0	0	2	1	73	200	363	97	27	...
18 à 24 ans	1	1	4	15	589	1 962	334	50	164	...
25 à 29 ans	1	0	7	15	571	2 146	202	34	122	...
30 à 39 ans	4	0	9	28	1 096	4 079	343	37	178	...
40 à 49 ans	6	0	3	8	688	2 569	172	21	95	...
50 à 59 ans	2	0	8	3	314	975	54	6	44	...
60 à 69 ans	0	1	2	0	81	334	8	3	8	...
70 ans et plus	0	1	0	1	41	153	9	0	3	...
Relation avec l'auteur présumé										
Conjoint ou conjointe	12	2	16	31	1 824	7 242	439	15	305	...
Ex-conjoint ou ex-conjointe	1	1	9	17	891	3 006	485	108	181	...
Ami ou amie intime	0	0	2	14	444	1 403	302	38	84	...
Ex-ami intime ou ex-amie intime	1	0	8	9	294	767	259	87	71	...
Total (N)	14	3	35	71	3 453	12 418	1 485	248	641	...

Tableau 10 | Profil (en nombre) des victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal*, Québec, 2021^p (partie 2)

Caractéristiques	Page 2 de 2	Vol qualifié et extorsion	Harcèlement criminel	Menaces	Communication indécente ou harcelante	Intimidation	Autre	Total
Sexe								
Femme	...	179	2 738	1 790	122	73	85	18 571
Homme	...	52	408	420	42	9	6	5 721
Âge								
15 à 17 ans	...	14	115	79	6	3	14	994
18 à 24 ans	...	50	448	264	16	16	33	3 947
25 à 29 ans	...	41	527	311	26	12	13	4 028
30 à 39 ans	...	61	1 043	719	55	24	15	7 691
40 à 49 ans	...	43	713	502	40	17	12	4 889
50 à 59 ans	...	13	216	218	19	6	4	1 882
60 à 69 ans	...	6	57	77	2	3	0	582
70 ans et plus	...	3	27	40	0	1	0	279
Relation avec l'auteur présumé								
Conjoint ou conjointe	...	37	203	571	5	9	25	10 736
Ex-conjoint ou ex-conjointe	...	80	2 166	1 177	119	58	34	8 333
Ami ou amie intime	...	44	77	110	3	2	19	2 542
Ex-ami intime ou ex-amie intime	...	70	700	352	37	13	13	2 681
Total (N)	...	231	3 146	2 210	164	82	91	24 292

* Il n'y avait aucune donnée inconnue pour l'ensemble des données présentées.

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 11 | Profil (en %) des victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal*, Québec, 2021^P (partie 1)

Caractéristiques	Homicide	Négligence criminelle	Tentative de meurtre	Voies de fait (niveau 3)	Voies de fait (niveau 2)	Voies de fait (niveau 1)	Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	Autres infractions d'ordre sexuel	Enlèvement, traite et séquestration	Page 1 de 2 ...
Sexe										
Femme	100,0	66,7	74,3	90,1	67,9	71,4	96,6	90,3	95,5	...
Homme	0,0	33,3	25,7	9,9	32,1	28,6	3,4	9,7	4,5	...
Âge										
15 à 17 ans	0,0	0,0	5,7	1,4	2,1	1,6	24,4	39,1	4,2	...
18 à 24 ans	7,1	33,3	11,4	21,1	17,1	15,8	22,5	20,2	25,6	...
25 à 29 ans	7,1	0,0	20,0	21,1	16,5	17,3	13,6	13,7	19,0	...
30 à 39 ans	28,6	0,0	25,7	39,4	31,7	32,8	23,1	14,9	27,8	...
40 à 49 ans	42,9	0,0	8,6	11,3	19,9	20,7	11,6	8,5	14,8	...
50 à 59 ans	14,3	0,0	22,9	4,2	9,1	7,9	3,6	2,4	6,9	...
60 à 69 ans	0,0	33,3	5,7	0,0	2,3	2,7	0,5	1,2	1,2	...
70 ans et plus	0,0	33,3	0,0	1,4	1,2	1,2	0,6	0,0	0,5	...
Relation avec l'auteur présumé										
Conjoint ou conjointe	85,7	66,7	45,7	43,7	52,8	58,3	29,6	6,0	47,6	...
Ex-conjoint ou ex-conjointe	7,1	33,3	25,7	23,9	25,8	24,2	32,7	43,5	28,2	...
Ami ou amie intime	0,0	0,0	5,7	19,7	12,9	11,3	20,3	15,3	13,1	...
Ex-ami intime ou ex-amie intime	7,1	0,0	22,9	12,7	8,5	6,2	17,4	35,1	11,1	...
Total (N)	14	3	35	71	3 453	12 418	1 485,0	248,0	641	...

Tableau 11 | Profil (en %) des victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal*, Québec, 2021^p (partie 2)

Caractéristiques	Page 2 de 2	Vol qualifié et extorsion	Harcèlement criminel	Menaces	Communi- cation indécente ou harcelante	Intimidation	Autre	Total
Sexe								
Femme	...	77,5	87,0	81,0	74,4	89,0	93,4	18 571
Homme	...	22,5	13,0	19,0	25,6	11,0	6,6	5 721
Âge								
15 à 17 ans	...	6,1	3,7	3,6	3,7	3,7	15,4	994
18 à 24 ans	...	21,6	14,2	11,9	9,8	19,5	36,3	3 947
25 à 29 ans	...	17,7	16,8	14,1	15,9	14,6	14,3	4 028
30 à 39 ans	...	26,4	33,2	32,5	33,5	29,3	16,5	7 691
40 à 49 ans	...	18,6	22,7	22,7	24,4	20,7	13,2	4 889
50 à 59 ans	...	5,6	6,9	9,9	11,6	7,3	4,4	1 882
60 à 69 ans	...	2,6	1,8	3,5	1,2	3,7	0,0	582
70 ans et plus	...	1,3	0,9	1,8	0,0	1,2	0,0	279
Relation avec l'auteur présumé								
Conjoint ou conjointe	...	16,0	6,5	25,8	3,0	11,0	27,5	10 736
Ex-conjoint ou ex-conjointe	...	34,6	68,8	53,3	72,6	70,7	37,4	8 333
Ami ou amie intime	...	19,0	2,4	5,0	1,8	2,4	20,9	2 542
Ex-ami intime ou ex-amie intime	...	30,3	22,3	15,9	22,6	15,9	14,3	2 681
Total (N)	...	231	3 146	2 210	164	82	91	24 292

* Il n'y avait aucune donnée inconnue pour l'ensemble des données présentées.

^p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 12 | Répartition des auteurs présumés d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2021^p

Catégorie d'infractions	Femmes			Hommes			Total	
	N	%	Taux	N	%	Taux	N	Taux
Homicide	0	0,0	0,0	11	100,0	0,3	11	0,1
Négligence criminelle	0	0,0	0,0	1	100,0	0,0	1	0,0
Tentative de meurtre	8	23,5	0,2	26	76,5	0,7	34	0,5
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	4 094	28,3	108,4	10 381	71,7	276,4	14 475	192,2
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	18	2,1	0,5	827	97,9	22,0	845	11,2
Autres infractions d'ordre sexuel	9	8,2	0,2	101	91,8	2,7	110	1,5
Enlèvement, traite et séquestration	30	5,1	0,8	556	94,9	14,8	586	7,8
Vol qualifié et extorsion	27	14,1	0,7	164	85,9	4,4	191	2,5
Harcèlement criminel	340	12,4	9,0	2 413	87,6	64,3	2 753	36,5
Menaces	360	18,3	9,5	1 612	81,7	42,9	1 972	26,2
Autre*	42	16,5	1,1	212	83,5	5,6	254	3,4
Total	4 928	23,2	130,5	16 304	76,8	434,1	21 232	281,9

* Inklus notamment : communication indécente ou harcelante, intimidation, incendie criminel causant la mort ou des lésions corporelles, proxénétisme et publicité de services sexuels.

^p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 13 | Évolution du nombre et du taux d'infractions contre la personne commises en contexte conjugal par mois, Québec, 2016 à 2021^p

	2016	2017	2018	2019	2020 ^a	2021 ^p	Moyenne mensuelle prépandémie (2016 à 2019)
Nombre							
Janvier	1 597	1 621	1 576	1 716	1 733	1 785	1 628
Février	1 385	1 389	1 478	1 551	1 754	1 563	1 451
Mars	1 604	1 684	1 719	1 730	1 777	2 058	1 684
Avril	1 640	1 817	1 699	1 809	1 630	1 941	1 741
Mai	1 799	1 794	1 883	1 870	1 803	2 133	1 837
Juin	1 792	1 865	1 976	1 950	1 964	2 273	1 896
Juillet	1 932	2 017	2 113	2 105	2 168	2 176	2 042
Août	1 860	1 875	2 107	1 944	2 138	2 276	1 947
Septembre	1 589	1 829	1 801	1 703	1 811	1 919	1 731
Octobre	1 631	1 871	1 695	1 831	1 729	2 094	1 757
Novembre	1 573	1 667	1 696	1 834	1 791	1 971	1 693
Décembre	1 636	1 736	1 788	1 914	1 838	2 103	1 769
Total annuel	20 038	21 165	21 531	21 957	22 136	24 292	21 173
Taux							
Janvier	22,7	23,2	22,3	24,0	24,0	24,6	23,1
Février	19,7	19,9	20,9	21,7	24,3	21,5	20,6
Mars	22,8	24,1	24,3	24,2	24,6	28,4	23,9
Avril	23,3	26,0	24,1	25,3	22,6	26,8	24,7
Mai	25,6	25,7	26,7	26,2	25,0	29,4	26,0
Juin	25,5	26,7	28,0	27,3	27,2	31,3	26,9
Juillet	27,5	28,8	29,9	29,5	30,0	30,0	28,9
Août	26,5	26,8	29,8	27,2	29,6	31,4	27,6
Septembre	22,6	26,2	25,5	23,8	25,1	26,4	24,5
Octobre	23,2	26,8	24,0	25,6	23,9	28,9	24,9
Novembre	22,4	23,8	24,0	25,7	24,8	27,2	24,0
Décembre	23,3	24,8	25,3	26,8	25,4	29,0	25,1
Total annuel	285,2	302,7	304,8	307,2	306,5	334,8	300,0

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

ANNEXES

Natures des relations représentées par la notion de « partenaire intime actuel ou ancien »⁴⁴

Nature de la relation entre la victime et l'auteur présumé	Description
Conjoint(e)	L'auteur présumé est le mari ou la femme de la victime, qu'ils soient mariés ou conjoints de fait.
Ex-conjoint(e)	Il s'agit de l'ex-conjoint ou de l'ex-conjointe (mariage ou union libre) de la victime qui est séparée ou divorcée au moment de l'affaire.
Ami(e) intime	L'auteur présumé a une relation intime avec la victime.
Ex-ami(e) intime	L'auteur présumé avait une relation intime avec la victime.

⁴⁴ Statistique Canada. (2021).

Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal

Catégorie d'infractions	Article du <i>Code criminel</i> ⁴⁵	Libellé d'infraction selon le Programme DUC 2.2 ⁴⁶
Homicide	229, 231(2-5), 235(1)	Meurtre au 1 ^{er} degré
	231(7), 235(1)	Meurtre au 2 ^e degré
	232(1)(2), 234, 236a, b) ; 263(1)(2)(3)(a)	Homicide involontaire coupable
Négligence criminelle	219(1)a, b); 220a, b)	Négligence criminelle entraînant la mort
	46(1)a); 47(1); 238(1); 83 231(4); 241(1)a, b); 242; 247(5)	Autres infractions connexes entraînant la mort
Tentative de meurtre	239a, b)	Tentative de meurtre
	465(1)a)	Complot en vue de commettre un meurtre
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	268(1)(2)	Voies de fait graves (niveau 3)
	270,02	Voies de fait graves (niveau 3 – agent de la paix)
	267(a)(b)(c)	Voies de fait armées ou entraînant des lésions corporelles (niveau 2)
	270,01(2)a, b)	Voies de fait armées ou entraînant des lésions corporelles (niveau 2 – agent de la paix)
	265(1)a-c); 266a, b)	Voies de fait (niveau 1)
	82; 231(3)a, b); 263(1)(2)(3)b); 269a, b)	Infliction illégale de lésions corporelles
	85(1)a-c); 85(2)a-c); 85(3)a, b)	Usage d'une arme à feu (ou fausse) lors d'un crime
	244(2)a-c); 244,1a-c); 244,2(3)a, b)	Décharger une arme à feu avec intention de causer des lésions
	87(1)(2)a, b)	Braquer une arme à feu
	270(2)(a)(b); 270,1(1)(3)(a)(b)	Voies de fait contre un agent de la paix ou un policier
	219(1)a, b); 221	Négligence criminelle entraînant des lésions corporelles
	247(1-4)	Trappes susceptibles de causer/causant des lésions corporelles
	245(1)a, b); 246a, b); 248; 269,1(1); 270(1)b, c)	Autres voies de fait
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	273	Agression sexuelle grave (niveau 3)
	272	Agression sexuelle armée (niveau 2)
	271	Agression sexuelle simple (niveau 1)
Autres infractions d'ordre sexuel	-	Infraction sexuelle survenue avant le 4 janvier 1983
	151a, b)	Contacts sexuels
	152a, b)	Incitation à des contacts sexuels
	153(1)a, b)	Exploitation sexuelle
	153,1(1)a, b)	Exploitation sexuelle d'une personne handicapée
	172(1)	Corruption d'enfants
	171,1(1)	Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite
	171	Maître de maison qui permet des actes sexuels interdits
	172,1(1)	Leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur

⁴⁵ Code criminel, LRC 1985, ch. C-46.

⁴⁶ Statistique Canada. (2021).

Catégorie d'infractions	Article du <i>Code criminel</i> ⁴⁵	Libellé d'infraction selon le Programme DUC 2.2 ⁴⁶
	172,2(1)	Entente ou arrangement l'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant
	159(1)(2) Abrogé	Relations sexuelles anales
	160(1)(2)	Bestialité : commettre ou forcer ou inciter une personne
	160(3)	Bestialité en présence d'un enfant
	162(1)a-c)	Voyeurisme
	162,1(1)	Publication non consensuelle d'images intimes
Enlèvement, traite et séquestration	279(1)a-c); 279(1,1)a), b)	Enlèvement
	279(2)a), b)	Séquestration
	279,1(1)a), b) et (2)a), b)	Prise d'otage
	279,01(1)a), b); 279 011(1)a), b); 279,02(1)(2); 279,03(1)(2)	Traite de personne(s)
	280(1)	Enlèvement d'une personne de moins de 16 ans
	273,3(1)a-d) et (2)a), b)	Passage d'enfants à l'étranger
Vol qualifié et extorsion	343 a-d); 344a), b); 345	Vol qualifié
	98,1	Vol qualifié d'arme à feu
	346(1); 346(1,1)a),b)	Extorsion
Harcèlement criminel	264(1)(2)a-d); 264(3)a), b)	Harcèlement criminel
Menaces	264,1(1)a) et 2)a),b)	Proférer des menaces envers une personne
Communication indécente ou harcelante	372(2)(3)	Communication indécente ou harcelante
Intimidation	423(1)a-g)	Intimidation d'une personne autre qu'une personne associée au système judiciaire
	423,1(3)	Intimidation d'une personne associée au système judiciaire ou d'un journaliste
Autre	46(1)a); 47(1); 218a), b); 240; 241a), b); 243; 430(2); 431; 431,1; 431,2(1)(2)	Autres infractions contre la personne
	241,4(3)a), b)	Falsification ou destruction de documents relativement à l'aide médicale à mourir (AMM)
	433a), b)	Crime d'incendie – insouciance à l'égard de la vie
	80a), b); 81(1)a), b), (2)b) et 81(2)(a)	Explosifs causant la mort ou des lésions corporelles
	286,1(1)	Obtention de services sexuels moyennant rétribution
	286,1(2)	Obtention de services sexuels moyennant rétribution – personne âgée de moins de 18 ans
	286,2(1)	Avantage matériel provenant de la prestation de services sexuels
	286,2	Avantage matériel provenant de la prestation de services sexuels d'une personne âgée de moins de 18 ans
	286,3(1)	Proxénétisme
	286,3(2)	Proxénétisme – personne âgée de moins de 18 ans
	286,4	Publicité de services sexuels

REMERCIEMENTS

Le contenu de cette publication a été rédigé par la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques du ministère de la Sécurité publique.

Coordination : Catherine Belley

Analyse : Geneviève Aylwin

Traitement des données : Tho Thanh Ly et Martin Girard

RÉFÉRENCES

- ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. (2021). *Projet de loi no 92 (2021, chapitre 32) – Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale*, tirée de <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2021C32F.PDF>.
- BENJAMIN, S. F. (2021, 6 avril). Féminicides et (dé)confinements, *Urbania*, tiré de <https://urbania.ca/article/feminicides-et-deconfinements>.
- BOURASSA, X. (2021, 26 mars). « Violence conjugale : le déconfinement inquiète », *Métro Media*, tiré de <https://journalmetro.com/local/montreal-nord/2627159/violence-conjugale-le-deconfinement-inquiete/>.
- BOUTROS, M. et A. PINEDA (2021, 23 février). « Huit femmes ont été tuées en 2020 dans des meurtres conjugaux », *Le Devoir*, tiré de <https://www.ledevoir.com/societe/595707/huit-femmes-ont-ete-tuees-en-2020-dans-des-meurtres-conjugaux>.
- BUREAU DU CORONER. (2020). *Agir ensemble pour sauver des vies — Premier rapport annuel du Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale*, tiré de https://www.coroner.gouv.qc.ca/fileadmin/Media/Rapport_annuel_2018-2019_Version_amendee_20201207.pdf.
- CONROY, S. (2021). « La violence conjugale au Canada, 2019 », *Juristat*, produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, tiré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2021001/article/00016-fra.pdf?st=X8lQ3D4Z>.
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. (2021, 21 avril). *Les violences faites aux femmes en période de crise sanitaire*, tiré de <https://csf.gouv.qc.ca/article/publicationsnum/les-femmes-et-la-pandemie/societe/les-violences-faites-aux-femmes-en-periode-de-crise-sanitaire/>.
- COTTER, A. (2021). « La victimisation criminelle au Canada, 2019 », *Juristat*, produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, tiré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2021001/article/00014-fra.pdf?st=UrbcrTBY>.
- DESCURNINGES, C. (2021, 27 septembre). « De l'aide juridique gratuite pour les victimes de violence sexuelle ou conjugale », *Le Soleil*, tiré de <https://www.lesoleil.com/2021/09/27/de-laide-juridique-gratuite-pour-les-victimes-de-violence-sexuelle-ou-conjugale-3d6c45376ce73bff3330e08da96c0e99>.
- DUBÉ, M., LAVERGNE, C., LESSARD, G. et VARGAS DIAZ R. (2020). « La COVID-19 et ses impacts sur la violence conjugale et la violence envers les enfants : ce que nous disent la recherche et la pratique », *Intervention 2020 – Numéro Hors série 1*, tiré de https://revueintervention.org/wp-content/uploads/2020/12/ri_hs1_2020.2_Lavergne_Vargas_Diaz_Lessard_Dub%C3%A9.pdf.
- ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC. (2021). *Journée d'actualisation des connaissances en violence conjugale*, tiré de <https://www.enpq.qc.ca/colloques-et-evenements/journee-dactualisation-des-connaissances-en-violence-conjugale>.

- GAGNÉ, L. (2021, 1^{er} décembre). « Violence conjugale : Québec donne le feu vert au bracelet anti-rapprochement », *Radio-Canada*, tiré de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1844145/bracelet-anti-rapprochement-protection-victimes-violence-conjugale-quebec-dispositif-surveillance-electronique-geolocalisation>.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. (2021). « La population des régions administratives en 2020 », *Bulletin sociodémographique*, vol. 25, n° 2, tiré de <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/population-regions-administratives-quebec-2020.pdf>.
- INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. (2022, 26 août). *Ligne du temps COVID-19 au Québec – Courbe des cas confirmés selon la date de résultat du test, annotée des principaux événements et mesures de santé publique liés à la COVID-19 au Québec*, tiré de <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees/ligne-du-temps>.
- LACROIX-COUTURE, F. (2021, 29 mars). « Une campagne sur les réseaux sociaux en soutien aux victimes de violence conjugale », *Le Devoir*, tiré de <https://www.ledevoir.com/societe/597825/une-campagne-sur-les-reseaux-sociaux-en-soutien-aux-victimes-de-violence-conjugale>.
- LAVOIE, M. (2021, 15 juin). « 13^e féminicide : vibrant appel à une meilleure protection des femmes », *Le Journal de Québec*, tiré de <https://www.journaldequebec.com/2021/06/15/13e-feminicide-on-ne-pourra-jamais-tout-empecher-dit-la-ministre-genevieve-guilbault>.
- MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. (2021, 6 mai). *Violence conjugale et féminicides – 71 M\$ pour une meilleure prise en charge des victimes et une surveillance accrue des contrevenants*, tiré de <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/violence-conjugale-et-feminicides-71-m-pour-une-meilleure-prise-en-charge-des-victimes-et-une-surveillance-accrue-des-contrevenants-31119>.
- MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. (2022). *Criminalité au Québec — Principales tendances 2021*, tirées de <https://www.quebec.ca/gouv/ministere/securite-publique/publications/statistiques-criminalite-quebec>.
- OUMET, M. (2015). *Les causes du crime : examen des théories explicatives de la délinquance, du passage à l'acte et de la criminalité*. Presses de l'Université Laval.
- PELLETIER, A., PICARD-TURCOT, M.-A., THERRIEN, A. et GÉNÉREUX, M. (dir.) (2022, mai). « Violence conjugale subie par les femmes en temps de pandémie : une enquête qui en dit long », *Vision Santé publique – Bulletin d'information de la direction de santé publique de l'Estrie*, tiré de https://www.santeestrie.qc.ca/clients/SanteEstrie/Publications/Sante-publique/Bulletin-vision/2022/64_Vision_sante_publique_violence_conjugale.pdf.
- REGROUPEMENT DES MAISONS POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE. (2022, 4 août). *Campagnes de sensibilisation*, tiré de <https://maisons-femmes.qc.ca/campagnes-de-sensibilisation/>.
- SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. (2018). *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023*, tiré de <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/plans-strategiques/plan-violence18-23-access.pdf>.
- SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. (2020). *Plan d'action spécifique 2020-2025 pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes*, tiré de https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/plans-strategiques/plan_action_prevenir_situations_vc_haut_risque_2020_2025.pdf.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. (2020). *Rebâtir la confiance – Rapport du comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale*, <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/violences/Rapport-accompagnement-victimes-AG-VC.pdf>.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. (2022). *Stratégie gouvernementale intégrée 2022-2027 pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance*, tiré de <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/SCF/publications/plans-strategiques/Strategie-violence-sexuelle-2022-2027.pdf?1655744428>.

STATISTIQUE CANADA. (2021). *Manuel du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC)*.

